



# 4<sup>e</sup> contrat d'administration INAMI 2013-2015

**Rapport annuel**  
**01/01/2014 jusqu'au 31/12/2014**



.be

## INTRODUCTION

Vous trouverez ci-après le rapport annuel sur l'état d'avancement des actions-engagements du 4<sup>e</sup> Contrat d'administration de l'INAMI pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014.

L'état d'avancement des différents projets figure à présent dans un tableau intégré dans lequel sont précisées les différentes réalisations pour l'année 2014. Un rapide coup d'œil sur la colonne RAG permet de voir le statut high-level du projet. Une colonne contenant des informations détaillées précise les réalisations, les éventuelles actions futures et les annexes par action-engagement. La dernière colonne contient les points d'attention, les points problématiques et les mesures correctrices.

La première partie de ce rapport concerne le suivi des projets du 4<sup>e</sup> Contrat d'administration. La deuxième partie concerne l'état d'avancement de quelques projets du 3<sup>e</sup> Contrat d'administration pour lesquels un certain nombre d'actions-engagements n'avaient pas encore été clôturées.

L'état d'avancement des synergies entre les Institutions publiques de Sécurité sociale sera intégré au niveau global.

Pour toute information supplémentaire ou question, veuillez vous adresser à la Cellule de modernisation de l'INAMI.

Bonne lecture !

## 4<sup>ième</sup> Rapport sur l'état d'avancement 4° CA (2013-2015) – Année 2014 (état des lieux : 31/01/2015)

Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
Article 11. Développement des connaissances en incapacité de travail  (Cf. articles 15, 16 en 17 du 3 <sup>ième</sup> CA)	SI	30-06-2013	G	<p><i>E1: Création d'un Comité d'accompagnement pour le développement et le suivi de la stratégie intégrée en matière de développement des connaissances dans le domaine de l'incapacité de travail, composé de représentants du Comité de gestion et de personnalités du monde académique.</i></p> <p><b>Réalisé S1 2013</b></p>	Aucun
	SI	31-12-2013 31-12-2014 31-12-2015	R	<p><i>E2: Présentation au Comité de gestion du Service des indemnités d'un programme annuel d'études sur l'incapacité de travail et présentation de ces études.</i></p> <p><b>État d'avancement 1<sup>er</sup> semestre 2014 : RÉALISÉ (1<sup>e</sup> partie - pour l'année 2014)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le programme de recherche 2014 a été présenté au Comité de gestion du Service des indemnités le 20 mai 2014.</li> </ul> <p><b>État d'avancement 2<sup>e</sup> semestre 2014 : (2<sup>e</sup> partie - pour l'année 2015) : en cours de réalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le programme de recherche 2015 est disponible en version draft et sera présenté dans le courant du mois d'avril 2015 au Comité de gestion du Service des indemnités.</li> <li>- Le 3<sup>e</sup> programme de recherche ne sera finalisé qu'en avril 2016, vu le retard initial dans l'attribution du marché public (cfr. 1<sup>e</sup> programme en avril 2014 au lieu de fin 2013, 2<sup>e</sup> programme en avril 2015 au lieu de fin 2014). Nous proposons de changer la date limite vers fin avril 2016 au lieu du date limite initiale de 31/12/2015.</li> </ul> <p><u>Annexe:</u> Aucun</p>	<p>Retard dans le lancement et l'attribution du marché public</p> <p>Demande de reporter la date limite au 30.4.2016 au lieu du 31.12.2015.</p>

<sup>1</sup> **SG** = Services généraux de support; **SI** = Service Indemnités; **SdSS** = Service des Soins de Santé; **SECM** = Service d'Evaluation et de Contrôle Médicaux, **SCA** = Service du contrôle administratif & **FAM** = Fonds des accidents médicaux.

<sup>2</sup> **R** (rouge)= l'action-engagement n'a pas encore été réalisée, **O** (orange) **INT**= réalisation dans les temps mise en péril par des facteurs internes, **O** (orange) **EXT**= réalisation dans les temps mise en péril par des facteurs externes, **V** (vert)= action-engagement sans retard ou réalisée.

Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
	SI	31-12-2013 31-12-2014 31-12-2015	G	<p><i>E3: "Réalisation d'un rapport annuel à l'intention du Comité de gestion du Service des indemnités sur l'exploitation des données existantes du Service en matière d'incapacité de travail sur les thèmes suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Invalidité : rapport portant sur les évolutions statistiques et les facteurs explicatifs ;</i></li> <li>- <i>Incapacité de travail primaire : rapport portant sur les évolutions statistiques et les facteurs explicatifs ;</i></li> <li>- <i>Fonctionnement du système de reprise du travail à temps partiel autorisée ;</i></li> <li>- <i>Réadaptation professionnelle."</i></li> </ul> <p><b>État d'avancement 1<sup>er</sup> semestre 2014 : RÉALISÉ (pour l'année 2013)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les rapports 2013 ont été rédigés et présentés au Comité de gestion du Service des indemnités.</li> <li>- Les rapports 2014 sont en cours de préparation.</li> </ul> <p><b>État d'avancement 2<sup>e</sup> semestre 2014 : RÉALISÉ (pour l'année 2014)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les rapports 2014 ont été rédigés et présentés au Comité de gestion du Service des indemnités, et sont intégrés comme annexe à ce rapport.</li> <li>- La note "Incapacité de travail primaire: rapport portant sur les évolutions statistiques et les facteurs explicatifs " est rédigée et présentée au Comité de gestion du Service des indemnités dans le mois de mars 2015. Elle sera ajoutée au rapport semestriel de 2015.</li> </ul> <p><u>Annexes 1, 2 et 3:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Note CI 2014/88 + Note C. Ind. 2014/22 : Facteurs explicatifs de l'augmentation du nombre d'invalides : travailleurs salariés – indépendants. (fin 2014)</li> <li>- Note CI 2014/93 + Note C. Ind. 2014/23 : Reprises du travail à temps partiel avec autorisations des médecins-conseils chez les titulaires en incapacité de travail – période 2010-2013. (fin 2014)</li> <li>- Note CI 2015/07 : Rapport des données existantes concernant l'incapacité de travail et la réintégration professionnelle. (février 2015)</li> </ul>	Aucun

Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
	SI	31-12-2013 31-12-2014 31-12-2015	R	<p><i>E4: Rapport annuel à l'intention du Comité de gestion du Service des indemnités sur les facteurs explicatifs de l'invalidité : focus sur la santé mentale et les troubles musculo-squelettiques.</i></p> <p><b>État d'avancement 1<sup>er</sup> semestre 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La complexité de la matière et un certain nombre de problèmes sur le plan de l'analyse des données ont ralenti cette action-engagement.</li> <li>- Le rapport sera clôturé en interne pour le 30 septembre 2014.</li> </ul> <p><b>État d'avancement 2<sup>e</sup> semestre 2014 : en retard</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Certains éléments ont ralenti cette action-engagement, càd. la qualité des données, la distraction des données (au niveau de e-did, au niveau des dossiers individuels, au niveau des codes ICD9) et des problèmes sur le plan de l'analyse de ces données (la complexité de la matière). Une optimisation de la méthodologie est en cours : e.a. l'usage des codes ICD10, l'intégration données incapacité primaire, ...;</li> <li>- La préparation du rapport est en cours par le service. Vu la situation décrite ci-dessus, et vu que les facteurs explicatifs en ce qui concerne la santé mentale et les troubles musculo-squelettiques ne changent pas chaque année, nous demandons de se limiter à un rapport au lieu de 3. Et nous proposons de déposer le rapport annuel sur les facteurs explicatifs de l'invalidité (focus sur la santé mentale et les troubles musculo-squelettiques) au plus tard pour la fin de cette année <b><u>(31/12/2015)</u></b>.</li> </ul> <p><u>Annexe:</u> Aucun</p>	Demande de réduire 3 actions-engagement à 1 action-engagement fin 2015.
	SI	<del>31-12-2013</del> X (date à laquelle les données médicales relatives à l'incapacité de travail	G	<i>E5: Définition d'une méthode pour analyser les facteurs explicatifs médicaux de l'incapacité de travail primaire.</i>	Aucun

Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
		primaire seront disponibles) + 12 mois.			
	SI	31-01-2014	<b>G</b>	<p><i>E6: Création d'un baromètre de l'incapacité de travail.</i></p> <p>Point d'attention : cette action-engagement vise le développement d'une méthodologie/d'un modèle pour la création d'un baromètre.</p> <p><b>État d'avancement 1<sup>er</sup> semestre 2014 : RÉALISÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La méthodologie relative au baromètre de l'incapacité de travail a été présentée au Comité de gestion du Service des indemnités le 19 mars 2014.</li> </ul> <p><u>Annexe 2</u>: Note relative à la méthodologie - Baromètre</p>	Aucun
Article 12. Stratégie et feuille de route pour l'informatisation des soins de santé	SSS	Dans les 3 mois qui suivent la table ronde		<del><i>E1: Réunion d'installation de l'ASBL eCare.</i></del>	
(Cf. articles 22, 23, 24 et 27 du 3 <sup>ème</sup> CA)	SSS	X (réunion d'installation de l'ASBL eCare) + 6 mois		<del><i>E2: Présentation, à l'ASBL eCare, d'une stratégie et d'une feuille de route pour le développement des projets eCare.</i></del>	
	SSS	X (réunion d'installation de l'ASBL eCare) + 12 mois.		<del><i>E3: Développement — en vue de l'implémentation de la feuille de route — d'un cadre général, assorti d'instruments et de templates pour la description du projet, en vue conclure une convention avec des projets prioritaires identifiés par eCare et financés par l'INAMI. La coordination de ces projets par l'INAMI nécessite des moyens (par le budget eCare).</i></del>	
	SSS	31-03-2013	<b>G</b>	<p><i>E4: Développement d'un tableau de bord relatif au suivi de l'utilisation des diverses fonctionnalités de My CareNet par les différents groupes cibles.</i></p> <p><b>RÉALISÉ 1<sup>er</sup> SEMESTRE (S1) 2013 (voir les précédents rapports).</b></p>	Aucun

Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
	SSS	30-06-2013	G	E5: Développement d'un module permettant aux titulaires (à savoir, les pharmaciens mais également les hôpitaux, dentistes) de consulter et de modifier leurs données en vue d'accéder aux données d'assurabilité.  <b>RÉALISÉ 1<sup>er</sup> SEMESTRE (S1) 2013 (voir les précédents rapports).</b>	Aucun
	SSS	Au cours des 10e et 3e mois précédant la date de mise en route de la suppression de la carte SIS	G	E6: Assurer la communication nécessaire aux dispensateurs de soins concernant la suppression de la carte SIS.  <b>RÉALISÉ 1<sup>er</sup> SEMESTRE (S1) 2013 (voir les précédents rapports).</b>	Aucun
	SSS	31-12-2013 31-12-2014 31-12-2015		<del>E7: Rapport annuel au Comité général de gestion et au Ministre compétent sur les progrès réalisés au niveau de l'implémentation des projets eCare et MyCareNet.</del>	
Article 13. La « eHealthBox », futur outil de communication externe  (Cf. article 21 du 3 <sup>ième</sup> CA)	INAMI	31-12-2013	G	Objectif du projet : Transmission électronique d'informations aux dispensateurs de soins et aux établissements de soins via la eHealthbox.  E1: Démarrage et utilisation de la « eHealthBox » pour un premier groupe cible.  <b>Engagement réalisé en 2013</b>	Aucun
Article 14. Réforme de l'intervention majorée : opérationnalisation de l'échange de données.  (Cf. article 26 du 3 <sup>ième</sup> CA)	SCA	01-01-2014	G	E1: Ajustement du flux de données aux adaptations réglementaires concernant le contrôle systématique optimisé et adapté.  <b>RÉALISÉ 2<sup>ème</sup> SEMESTRE (S2) 2013</b>	Aucun
	SCA	X + 12 mois, X correspondant à la date à laquelle le SPF Finances aura	G	E2: Création du flux de données concernant le processus de détection proactive des bénéficiaires de l'IM potentiels.  <b>État d'avancement au 1<sup>er</sup> semestre 2014</b> - Le flux proactif est préparé en collaboration avec le SPF Finances et les OA.	Aucun

Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
		donné son accord à propos du transfert des données (et des modalités) en ce qui concerne le questionnaire proactif des revenus.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des adaptations techniques sont déjà prévues pour la nouvelle application informatique.</li> <li>- La mise en production est prévue au cours du premier semestre 2015.</li> </ul> <p><b>État d'avancement 2<sup>e</sup> semestre 2014 : RÉALISÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En 2014, le SPF Finances a officiellement donné son accord pour l'échange de données et l'autorisation pour l'échange des données avec le SPF Finances a également été donnée en 2014.</li> <li>- Un SLA est en préparation avec les Finances. Une première version du document a été réalisée.</li> <li>- Les circulaires ont été finalisées au cours des derniers mois.</li> <li>- La mise en production du flux proactif est prévue pour le 1<sup>er</sup> avril 2015. Cette date est mentionnée dans l'AR et dans la circulaire relative au flux proactif.</li> </ul> <p><u>Annexe:</u> Aucun</p>	
	SCA	X + 12 mois (X étant la date à laquelle l'INAMI dispose des données requises).	<b>G</b>	<p><i>E3: Rédiger un rapport contenant des informations politiques utiles et évaluer la nouvelle réglementation.</i></p> <p><b>État d'avancement au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestre 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rapport contenant des informations stratégiques et une évaluation de la nouvelle réglementation sera rédigé au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2015, soit un an après la mise en production des nouveaux flux de données (1<sup>er</sup> avril 2014).</li> </ul> <p><u>Annexe:</u> Aucun</p>	Aucun
Article 15. IDES (Invalidity Data Electronic System) – Gestion des dossiers individuels en invalidité.  (Cf. article 28 du 3 <sup>ème</sup> CA)	SI	X (accord formel sur les processus « TO BE ») + 2 ans	<b>G</b>	<p><i>E1: Mise en production d'une application centrale pour la gestion des données d'invalidité.</i></p> <p><b>État d'avancement au 1<sup>er</sup> semestre 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grâce au soutien d'un analyste business, le volet TO BE de la bio-analyse a été effectué et transmis à l'ICT le 12 juin 2014. La date du 12 juin 2014 correspond à un accord en interne sur les processus « TO BE ».</li> </ul>	Aucun



Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Service ICT a commencé l'analyse fonctionnelle, en étroite collaboration avec le business (concertation hebdomadaire).</li> <li>- La concertation sur le contenu et sur les aspects techniques, organisée avec le CIN et les OA, au sujet des processus futurs (« TO BE ») se déroule de manière constructive. L'INAMI présentera une note de synthèse lors du comité de pilotage prévu le 25/09 pour obtenir l'accord des OA sur les processus « TO BE »</li> <li>- Le cadre réglementaire a été adapté. Il entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.</li> <li>- Une approche par phases / itérative a été choisie pour la mise en production : les processus « invalidité » et « aide aux tiers » seront mis en production en premier.</li> </ul> <p><b>État d'avancement au 2<sup>ème</sup> semestre 2014 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'INAMI a présenté sa note de synthèse lors du comité de pilotage avec les OA en date du 25/09 afin d'obtenir leur accord sur les processus « To Be ». Les OA ont formulé une réserve sur le processus « To Be » concernant l'entrée des flux des OA vers l'INAMI. L'INAMI a fait une proposition alternative et l'a présentée lors de la réunion du comité de pilotage du 06/02/2015. L'accord formel sur les processus « to be » a été obtenu à cette date. Le X est donc la date du 06/02/2015. La date limite de l'engagement est fixée au 06/02/2017 (=X + 2 ans).</li> <li>- La collaboration en interne avec le service des indemnités et le service ICT pour le développement de l'application IDES , se déroule de façon optimale, avec des réunions régulières.</li> </ul> <p><u>Annexe:</u> Aucune</p>	
Article 16. Réflexion sur la réforme des procédures décisionnelles, processus et organisation dans le domaine de l'invalidité	SI	31-01-2013	<b>G</b>	<p><i>E1: Présentation d'un rapport contenant des propositions d'amélioration au Comité général de gestion.</i></p> <p><b>Réalisé 1<sup>er</sup> SEMESTRE (S1) 2013</b></p>	Aucun
	SI	Date de l'approbation,	<b>G</b>	<p><i>E2: Mise sur pied d'un groupe de travail composé de représentants de l'INAMI (Direction générale, Service des indemnités, Service d'évaluation et de contrôle</i></p>	Aucun

Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
		par le Comité général de gestion, du rapport contenant les propositions d'amélioration + 1 mois.		<i>médicaux) et des OA afin d'opérationnaliser les propositions d'amélioration qui auront été approuvées.</i>  <b>Réalisé 1<sup>er</sup> SEMESTRE (S1) 2013</b>	
	SI	31-12-2013 31-12-2014 31-12-2015	G	<i>E3: Rapportage périodique concernant l'avancement de l'implémentation des propositions d'amélioration.</i>  <b>État d'avancement 1<sup>er</sup> semestre 2014 : RÉALISÉ (pour l'année 2013)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le premier rapport de suivi a été établi et présenté au Comité général de gestion de l'INAMI le 24 janvier 2014.</li> <li>- Le deuxième rapport de suivi est en cours de préparation pour le 31 décembre 2014.</li> </ul> <b>État d'avancement 2<sup>ème</sup> semestre 2014: RÉALISÉ (pour l'année 2014)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le second rapport a été finalisé et est joint en annexe. La présentation au Comité général est prévue dans le courant du mois d'avril 2015.</li> </ul> <u>Annexe 4:</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat d'avancement art. 16 4e CA (projet de note) : réflexion au sujet de la réforme des procédures décisionnelles, des processus et de l'organisation dans le domaine de l'invalidité.</li> </ul>	Aucun
Article 17. Développement des postes de garde de médecine générale	SSS	31-12-2013 31-12-2014 31-12-2015	G	<i>E1: Rédaction annuelle d'une note relative aux postes de garde de médecine générale et de rapports aux Comité de l'assurance et à la Médico-mut.</i>  <b>État d'avancement 1<sup>er</sup> semestre 2014 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le groupe de travail « Postes de garde CNMM » est actif et formule des propositions à la Commission nationale médico-mutualiste.</li> <li>- La standardisation est terminée et est appliquée comme prévu.</li> <li>- Quatre notes ont été soumises au Comité de l'assurance au cours du</li> </ul>	Aucun

Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
				<p>premier semestre 2014 : note 2014/095, note 2014/109, note 2014/129 et note 2014/266. La note 2014/266 du 17 juillet a été ajoutée en annexe au présent rapport et contient les demandes de financement supplémentaire des postes de gardes de médecine générale ainsi qu'une proposition de directives pour le financement des frais de fonctionnement en 2015.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évolution du nombre de postes de garde de médecine générale : 2012=36, 2013=54, 2014=63.</li> </ul> <p><b>État d'avancement 2<sup>e</sup> semestre 2014 : RÉALISÉ (partie 2)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La note CSS 2015/024 relative au financement des postes de garde de médecine générale 2014 a été soumise au Comité de l'assurance à la mi-janvier 2015. Cette note comportait notamment les nouveaux dossiers qui ont reçu l'accord de principe de la CNMM, les indemnités de gestion pour les médecins-gestionnaires des postes de garde de médecine générale et un aperçu des autres demandes de financement de projets existants.</li> <li>- La note CSS 2015/025 de fin janvier a été présentée au Comité de l'assurance. Il s'agit de la note ayant pour titre « Financement des postes de garde de médecine générale 2015 : initiatives nouvelles et existantes ». Cette note est jointe en annexe au présent rapport.</li> </ul> <p><u>Annexe 5:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Note CSS 2015/025 : Financement des postes de garde de médecine générale 2015 : initiatives nouvelles et existantes.</li> </ul>	
<p>Article 18. Réforme du secteur des implants : procédure de remboursement des implants et des dispositifs médicaux invasifs remboursables</p> <p>(Cf. articles 24 et 30 du 3<sup>ième</sup> CA)</p>	SSS	X + 6 mois, où X = date de publication de la nouvelle loi relative aux implants (les art. 35septies et suivants de la loi SSI)	G	<p><i>E1: Entrée en vigueur de la procédure de remboursement des implants et des dispositifs médicaux invasifs remboursables : 6 mois après la publication de la nouvelle loi relative aux implants (les art. 35septies et suivants de la loi SSI).</i></p> <p><b>État d'avancement 1<sup>er</sup> semestre 2014 : RÉALISÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En ce qui concerne le volet juridique : <ul style="list-style-type: none"> <li>o l'AR du 25.6.2014 organisant la procédure de remboursement a été publié 1<sup>er</sup> juillet 2014 et est entré en vigueur à la même date ;</li> <li>o le règlement d'ordre intérieur de la CRIDMI a également été publié le 1<sup>er</sup> juillet 2014 ;</li> <li>o l'AR du 29.6.2014 fixant l'intervention personnelle a été publié le 2</li> </ul> </li> </ul>	Aucun

Projets (+Lien CA précédents)	Service <sup>1</sup>	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
				<p>juillet 2014.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La nouvelle procédure de remboursement a été lancée. La CRIDMI s'est réunie pour la première fois le 3 juillet. Les dossiers qui relèvent des dispositions transitoires ont été traités en premier. Le 4 septembre, la Commission se penchera sur les derniers dossiers auxquels s'appliquent les dispositions transitoires. Le 5 septembre, la ministre a pris les premières décisions concernant ces dossiers.</li> <li>- Le volet technique se trouve en dernière phase. Les différents modules seront mis en production dans les semaines, voire les mois à venir. Le programme de gestion permettra notamment d'introduire les dossiers par voie électronique (firmes), de traiter les dossiers en backoffice (INAMI), de suivre les délais, de maintenir les listes à jour, de rédiger des lettres et documents, de préparer les publications...</li> </ul> <p><u>Annexe:</u> Aucune</p>	
	SSS	Date de mise en production de la procédure de remboursement.	G	<p><i>E2: Établissement d'un tableau de bord pour le suivi des délais de traitement.</i></p> <p><b>État d'avancement 1<sup>er</sup> semestre 2014 : RÉALISÉ (septembre 2014)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le programme de gestion en développement pour le suivi et le traitement des dossiers (voir ci-dessus) servira de support au suivi et au calcul des indicateurs.</li> <li>- Entre-temps, le Service utilise un tableau en format « xls » contenant des informations détaillées sur les dates limites et les délais de traitement.</li> <li>- La première version du tableau de bord contenant des informations de management et des indicateurs-clés de performance (KPI : Key Performance Indicator) a été réalisée en septembre et a été ajoutée comme annexe au rapport semestriel de 2014. Point d'attention : 2,5 mois de fonctionnement ne suffisent toutefois pas pour avoir une vue correcte sur le fonctionnement de la Commission et sur le respect ou non des délais vu que le délai total sans suspensions est de 285 jours (45 + 180 + 60) pour les demandes d'adaptation de la liste, et de 150 jours (45 + 75 + 60) pour les demandes d'adaptation des listes nominatives.</li> </ul>	Aucun

Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
				<u>Annexe</u> : Aucune	
	SSS	2 ans après l'entrée en vigueur du nouveau système de remboursement	<b>G</b>	<p><i>E3: Établissement d'un rapport d'évaluation pour le Comité de l'assurance, relatif au nouveau système de remboursement des implants et des dispositifs médicaux invasifs remboursables.</i></p> <p><b>État d'avancement : 1<sup>er</sup> &amp; 2<sup>ième</sup> semestre 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le 24 avril, les items qui seront évalués ont été proposés à la CRIDMI qui formulé quelques suggestions d'adaptation. La note a été ajoutée comme annexe au rapport semestriel 2014.</li> </ul> <p><u>Annexe</u> : Aucune</p>	Aucun
Article 19. Évaluation de la qualité et de l'efficacité des trajets de soins  (Cf. article 31 du 3 <sup>ième</sup> CA)	SSS	X + 3 mois	<b>G</b>	<p><i>E1: Mettre le rapport d'évaluation définitif sur les trajets de soins en cours à l'ordre du jour de la Médicomut dans les trois mois suivant la réception du rapport de l'ISP et de l'AIM (= X).</i></p> <p><b>RÉALISÉ 2<sup>ème</sup> SEMESTRE (S2) 2013 (voir les précédents rapports).</b></p>	Aucun
	SSS	X + 9 mois, X étant la présentation à la médico-mut du rapport d'évaluation définitif de l'ISP et de l'AIM.	<b>G</b>	<p><i>E2: Proposer l'approche à utiliser à l'avenir pour les trajets de soins à la Médicomut dans les 9 mois suivant la présentation à la Médicomut du rapport de l'ISP et de l'AIM (cf. 9 mois après la 1re action -engagement).</i></p> <p><b>État d'avancement au 1<sup>er</sup> semestre 2014 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La date limite pour cette action-engagement est fixée au 25 août 2014 (= 25.11.2013 + 9 mois).</li> <li>- La note contenant des propositions quant à l'approche future des trajets de soins est en pleine préparation. Nous accuserons un retard de quelques mois, du aux concertations additionnelles et consensus concernant la prolongation administrative des trajets de soins en cours. Entretemps la situation est résolue et le focus est mis sur la préparation, concertation et consensus concernant l'approche future des trajets de soins.</li> <li>- Dans les semaines à venir la note contenant des propositions concernant</li> </ul>	Dépendance externe: concertation additionnelle concernant la prolongation des trajets de soins en cours

Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
				<p>l'approche future des trajets de soins sera présentée à la Médicomut.</p> <p><b>État d'avancement 2<sup>e</sup> semestre 2014 : réalisé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La note relative à l'approche à utiliser à l'avenir pour les trajets de soins a été délivrée. La note a été soumise à la Médicomut le 24 novembre 2014. Elle est jointe en annexe au présent rapport.</li> </ul> <p><u>Annexe 6:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Note relative à l'approche à utiliser pour les trajets de soins</li> </ul>	
<p>Article 20. Centres d'expertise "Maladies rares"</p> <p>(Cf. article 34 du Plan belge pour les maladies rares du troisième Contrat d'administration.)</p>	SSS	31-01-2013	G	<p><i>E1: Proposer un instrument pour la sélection de pathologies en vue de créer des centres de référence.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>RÉALISÉ en 2013 (voir les précédents rapports).</b></li> </ul>	Aucun
	SSS	30-06-2013	G	<p><i>E2: Proposer des priorités (pathologies) pour la création de centres de référence.</i></p> <p><b>RÉALISÉ 1<sup>er</sup> SEMESTRE (S1) 2013 (voir les précédents rapports).</b></p>	Aucun
	SSS	31-12-2013	G	<p><i>E3: Rapport concernant l'exercice d'identification des différentes possibilités et des différents types de prise en charge des maladies chroniques dans les conventions existantes.</i></p> <p><b>RÉALISÉ 2<sup>ème</sup> SEMESTRE (S2) 2013 (voir les précédents rapports).</b></p>	Aucun
<p>Article 21. Intégration du Fonds des accidents médicaux comme service distinct au sein de l'INAMI et soutien dans le cadre de l'opérationnalisation des missions du Fonds</p>	FAM	<p>1er trimestre de 2013</p> <p>Chaque année dans le courant du 4e trimestre de l'année X-1"</p>	G	<p><i>E1: "Réaliser l'intégration effective du Fonds comme service particulier de l'INAMI en exécution de la loi du 31 mars 2010 et de la loi coordonnée SSI de 1994. Concrètement, les actions-engagements suivantes devront être prises :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- créer les organes et déterminer leur rôle (Comité général de gestion de l'INAMI, Comité de gestion du FAM, direction générale de l'INAMI, direction générale du FAM).</li> <li>- lancer les processus relatifs à l'infrastructure et aux ressources humaines (+ installation du management pour la première année). "</li> </ul> <p><b>État d'avancement au 1<sup>er</sup> semestre 2014 :</b></p>	Aucun

Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour assumer ces fonctions, le FAM continue de recruter des agents avec différents profils (gestionnaires de dossiers, juristes et médecins). Suite à l'importance des dossiers et à l'accumulation de ceux-ci (100 nouveaux/mois) le Comité de Gestion a décidé d'un masterplan prévoyant notamment un renfort très significatif de l'équipe. Des entretiens de sélection ont été organisée tout au long du 1<sup>er</sup> semestre 2014, ainsi qu'en juillet et en août et se poursuivront au second semestre 2014. Pour information, le cadre du FAM comptait au 1<sup>er</sup> semestre 2014, avant le masterplan 22,5 ETP et devrait passer à terme à 45,5 ETP.</li> <li>- Quatre candidats ont participé aux entretiens complémentaires organisés par l'AG et l'AAG de l'INAMI, pour la fonction de Directeur-Général du FAM. Après ces entretiens, une candidature a été proposée à la ministre des Affaires sociales (note CGG du 24/03/2014, n° 2014/34). Pour le moment, aucune décision définitive n'a été prise à ce sujet, il reviendra au prochain gouvernement de se pencher sur ce point.</li> <li>- Concernant l'application DAMO, permettant de gérer les dossiers individuels en remplacement de Genidoc, elle devrait être opérationnelle entre la fin d'année 2014 et le premier semestre 2015. Des phases de testing débiteront en octobre 2014.</li> </ul> <p><b>État d'avancement au 2<sup>ème</sup> semestre 2014 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intégration juridique du FAM est entièrement réalisée.</li> <li>- Le FAM compte actuellement +- 35 ETP mais le service doit encore être renforcé (Masterplan) : 15 ETP supplémentaires doivent être recrutés mais cela est actuellement impossible vu le gel des recrutements. Les profils recherchés sont les suivants : juristes, gestionnaires de dossiers et médecins.</li> <li>- Des changements ont eu lieu concernant la fonction de management du FAM. La candidature proposée a été abandonnée. La loi de l'INAMI relative aux conditions d'accès à une fonction dirigeante est en cours de révision. L'objectif est que cette fonction puisse être ouverte à un grade de conseiller général.</li> <li>- Concernant l'application informatique DAMO, elle est actuellement en phase de test. Les actions correctrices seront prises pour fin mars au plus tard. Elle rentrera en phase de production dès le 2<sup>ème</sup> trimestre 2015.</li> </ul>	

Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
				<u>Annexe:</u> Aucun	
	FAM	31/04/2013 (activités de septembre 2012 au février 2013) 31/03/2014 (activités de l'année 2013) 31/03/2015 (activités de l'année 2014)	<b>G</b>	<p><i>E2: Rédiger un rapport annuel concernant les activités du Fonds (et concernant les points contenus dans le 1er engagement) à l'intention du Comité de gestion du Fonds et du ministre compétent.</i></p> <p><b>État d'avancement 1<sup>er</sup> semestre 2014: Réalisé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vu la concentration de l'équipe sur la gestion des dossiers et l'analyse du master plan, la rédaction du rapport de 2014 sur les activités de 2013 a pris du retard. Il sera approuvé en deuxième lecture par le Comité Général du FAM début septembre. Il doit encore faire l'objet d'adaptations et de traduction pour diffusion au dernier trimestre 2014.</li> </ul> <p>A titre d'information, le Fonds a réceptionné 1096 dossiers en 2013. Au cours de cette année, il a été en mesure d'en clôturer 50 et 1041 étaient toujours en cours de traitement fin 2013 et 5 ont été rouverts. Le call center ERANOVA a reçu 1124 appels.</p> <p><b>État d'avancement 2<sup>ème</sup> semestre 2014: Réalisé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rapport sur les activités de 2013 a été présenté au comité de gestion en date du 05/12/2014. Des contacts avec la cellule communication ont été pris pour sa publication.</li> <li>- Le troisième et dernier rapport portant sur les activités de 2014 sera présenté au comité de gestion fin mars 2015. Il est actuellement en cours de finalisation.</li> </ul> <p><u>Annexe 7:</u> Rapport annuel sur les activités de l'année 2013</p>	Aucun
	FAM	30-06-2013	<b>G</b>	<p><i>E3: Création d'un tableau de bord pour le suivi des dossiers et les délais de traitement des dossiers.</i></p> <p><b>Engagement réalisé en 2013</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le tableau de bords contient des informations sur le nombre de dossiers traités, clôturés et en cours de traitement (en précisant le stade de la procédure dans lequel le dossier se trouve).</li> </ul>	Aucun



Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les données du tableaux de bords sont mis à jour tous les mois et ils sont présentées régulièrement à la direction générale de l'INAMI (qui assume la direction ff du FAM) ainsi qu'au Comité de Gestion du FAM. La dernière présentation date du CG du FAM du 19/09/2014.</li> <li>- Le service continue à développer les statistiques. A côté des données permettant de déterminer le nombre de dossiers traités, le FAM est maintenant en mesure de produire des statistiques portant sur le contenu de ces dossiers (données relatives aux spécialités des dispensateurs en cause dans les demandes d'avis, aux types de prestations de soins, aux lieux de survenance des accidents...) et ce pour alimenter les rapports annuels .</li> <li>- L'année 2014 a été mise à profit pour diversifier les statistiques issues du système de gestion GENIDOC adapté. Ainsi, un tableau « master plan » permet de suivre l'évolution des dossiers dans les diverses phases et sous-phases pour analyser l'évolution et la gestion du stock des dossiers. Ces statistiques sont à usage interne de gestion mais peuvent aussi alimenter le rapport annuel sur les durées de traitement.</li> </ul> <p><b>Etat d'avancement 2ème semestre 2014: Réalisé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les tableaux de bords sont mis à jour toutes les semaines et ils fournissent des informations sur le nombre de dossiers ainsi que leur état dans le processus de traitement.</li> <li>- Le service continue le développement de tableaux de bords via la mise sur pied d'un système de codification : pour chaque dossier, une information sur la spécialité concernée, la pathologie et les complications est donnée. Ce travail doit être fait sur tous les dossiers, depuis la création du FAM. Actuellement, le travail a déjà été fait sur 1000 dossiers, il reste encore plus de 1500 dossiers.</li> </ul> <p><u>Annexe:</u> Aucun</p>	
	FAM	30-06-2015		<i>E4: Faire une évaluation et rédiger un rapport en la matière concernant la loi relative à l'indemnisation des dommages résultant de soins de santé (loi du 31 mars 2010) en vue d'y apporter d'éventuelles adaptations ainsi que dans la loi coordonnée SSI de 1994.</i>	Aucun
	FAM	31-12-2015		<i>E5: Proposer des adaptations possibles aux textes réglementaires et coordonner</i>	Aucun

Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
<p>Article 22. Informatisation de la gestion des dossiers dans le cadre de l'évaluation et du contrôle médicaux</p> <p>(Cf. article 39 du troisième Contrat d'administration)</p>	SECM	<p>30-06-2014</p> <p>Date limite : X + 24 mois (X étant la date de l'accord concernant les processus TO BE)</p>	G	<p><i>le débat en la matière.</i></p> <p><del>E1: Stabiliser le système de gestion de dossiers actuel dans une nouvelle technologie générique en tenant compte des fonctionnalités supplémentaires demandées par l'entreprise.</del></p> <p>E1 : Le transfert de l'actuel système Flowdos vers un nouveau système de gestion de dossiers, y compris l'extension à d'autres fonctionnalités.</p> <p><b>État d'avancement : 1<sup>er</sup> semestre 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le système de gestion informatisé des dossiers (application eDos) comprend les aspects suivants : (1) la conversion de l'actuel système Flowdos vers une nouvelle plateforme ICT ; (2) l'ajout de fonctionnalités supplémentaires, non disponibles dans le système actuel ; (3) l'ajout de besoins supplémentaires émanant de différents groupes de travail du projet de réorganisation SECM 2015.</li> <li>- Comme indiqué dans le rapport annuel, la version finale de la note « Besoins d'entreprise » a été discutée et approuvée par le staff du SECM en 2013.</li> <li>- En avril 2014, l'analyse BIO a été réalisée jusqu'au niveau 3 par le Service et validée par le staff du SECM. Sur cette base, le Service ICT a élaboré une analyse des besoins (Requirement analysis : ReqAn), les besoins issus de l'analyse BIO ayant été traduits en termes techniques. C'est dans ce cadre que le business et l'ICT se sont régulièrement concertés. L'analyse des besoins a été finalisée fin août et validée début septembre.</li> <li>- Dans la première quinzaine de septembre, les architectes ICT se sont encore penchés sur un certain nombre d'aspects ICT et de contrôles ICT (structure des données, architecture...).</li> <li>- Vers le mois d'octobre, l'analyse BIO, l'analyse des besoins et le lien avec le cahier des charges (notamment en ce qui concerne la programmation) doivent être finalisés. C'est alors que le commanditaire (sponsor) et le groupe de direction donneront également leur accord final sur les processus TO BE. La date prévue à cet effet est octobre/novembre de l'année en cours. Une date concrète (= X) pour ce groupe de direction sera fixée dans les semaines à venir. Après l'approbation suivra la passation du marché (voir le cahier des charges) et l'analyse fonctionnelle ainsi que la programmation seront entamées.</li> </ul>	<p>Compte tenu des développements au niveau de la réorganisation du SECM, l'action-engagement a été reformulée en 2013 – article 23.</p>

Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ces derniers mois, on a également travaillé intensivement à une gestion spécifique des données dans une application Pre-eDos. Ce système de gestion des données pourra être utilisé à partir d'octobre dans le cadre du SECM 2015 (notamment pour le filtre). Les données pourront de même être intégrées efficacement dans la future application eDos.</li> <li>- Entre-temps, le business continue d'utiliser l'actuelle application Flowdos. L'application fonctionne convenablement et ne pose pas problème.</li> </ul> <p><b>État d'avancement 2<sup>e</sup> semestre 2014 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fin 2014, l'analyse BIO, ReqAn et la liaison avec le cahier des charges (e.a. pour la programmation) ont été finalisés. Le sponsor et le groupe de pilotage ont donné leur accord final sur les processus TO BE le 1<sup>er</sup> octobre 2014. Cela signifie que la date limite pour la livraison de eDos est fixée au 1.10.2016.</li> <li>- Entre-temps, le marché a été attribué (cf. cahier des charges) et l'analyse fonctionnelle a débuté avec les externes.</li> </ul> <p><u>Annexe:</u> Aucun</p>	
	SECM	31-12-2013	<b>G</b>	<del>E2: Analyser les conditions réglementaires et opérationnelles (en interne et en externe) afin d'informatiser au maximum la gestion des dossiers d'enquête au sein du SECM.</del>	Intégration dans l'action-engagement 1 (réorganisation du SECMC – article 23).
	SECM	31-03-2014	<b>G</b>	<p>E3: Prendre une initiative à l'égard du SPF Justice afin d'harmoniser et d'informatiser au maximum la communication entre les acteurs de la justice et le SECM.</p> <p><b>État d'avancement 1<sup>er</sup> semestre 2014 : réalisé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comme indiqué dans le rapport antérieur, il s'agit ici de l'échange électronique de données relatives aux dossiers pénaux en cours ou aux dossiers INAMI, entre l'INAMI et les cours/tribunaux ou parquet. À l'heure actuelle, cet échange se fait entièrement sur support papier. Concrètement, il s'agit de procédures pénales ayant un impact sur les dossiers INAMI en cours (et inversement) où, à la demande de la Justice, des informations contenues dans des dossiers INAMI en cours sont</li> </ul>	Lien avec la législation relative à

Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
				<p>communiquées aux tribunaux ou, inversement, des informations sur des dossiers pénaux en cours sont demandées par l'INAMI aux tribunaux. Une transmission électronique de ces données permettra de travailler plus vite, dans un environnement sécurisé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans l'année/les mois écoulés, la direction juridique du SECM a eu plusieurs contacts informels avec le SPF Justice et avec la Cellule stratégique du SPF Justice au sujet de l'éventuelle transmission électronique de données/d'extraits issus de dossiers pénaux.</li> <li>- Dépendance externe: la législation permettant une administration électronique de la preuve (jugements et arrêts électroniques) a été élaborée et entrera peut-être en vigueur en 2015.</li> </ul> <p>Aucune annexe.</p>	la procédure électronique
Article 23. Réorganisation du Service d'évaluation et de contrôle médicaux en vue d'assurer la continuité et de pouvoir relever les futurs défis	SECM	31/07/2013 31/12/2013 31/07/2014 31/12/2014 31/07/2015 31/12/2015	G	<p><i>E1: Rédaction d'un rapport semestriel sur l'état d'avancement du programme de réforme du SECM et compte rendu sur l'avancement des projets.</i></p> <p><b>État d'avancement au 1<sup>er</sup> semestre 2014 : réalisé (3<sup>e</sup> partie)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 7 projets (1) dépistage, (2) stratégie d'enquête, (3) sources d'information, (4) structure interne, (5) surconsommation (6) contrôle médecins-conseils, (7) collaboration avec le SSS sont en cours de réalisation. Les projets 5 et 7 sont repris dans le programme de « politique intégrée » de l'INAMI.</li> <li>- Deux consultants externes de la Smals accompagnent les chefs de projets, coachent le gestionnaire de programme interne et collaborent à la cartographie des processus.</li> <li>- L'équipe de base assure le suivi des activités liées aux projets et elle a élaboré l'organigramme avec la nouvelle structure. Le projet 4 a servi à définir les domaines d'expertise et le contenu de diverses fonctions a été décrit.</li> <li>- Différents canaux de communication ont été utilisés pour informer les membres du personnel du SECM : publication de lettres d'information et réalisation de la première partie de l'enquête sur les compétences.</li> <li>- En collaboration avec le Service RH, plusieurs nouvelles descriptions de fonction ont été préparées afin d'être soumises au SPF P&amp;O pour pondération (gestionnaires de zone, coordinateur du filtre, coordinateur du</li> </ul>	Aucun

Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
				<p>dépistage, coordinateur des domaines d'expertise, directeur administratif).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'architecture en termes d'activités de gestion et de processus a été mise au point par un analyste business, en collaboration avec les chefs de projet. Elle est en grande partie terminée.</li> <li>- 3 projets de dépistage sont en cours. Le filtre a été testé pour les thèmes du plan opérationnel 2014 du SECM. Il est prévu qu'il soit opérationnel au 4<sup>e</sup> trimestre 2014. Un chef de projet a été désigné pour élaborer le concept AMP (activités – moyens – projets), pour lequel l'outil MS Project sera utilisé après analyse.</li> <li>- Le médecin-inspecteur général (MIG) chargé de l'évaluation est remplacé par un intérimaire depuis le 1.2.2014.</li> <li>- La première partie de l'enquête destinée à répertorier les compétences est terminée. La deuxième partie est en cours de préparation. Elle sera menée au début du 4<sup>e</sup> trimestre 2014.</li> </ul> <p><b>État d'avancement 2<sup>e</sup> semestre 2014 : RÉALISÉ (4<sup>e</sup> partie)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 7 projets : 1. Screening : 2 PoC données ; requirements pour le pre-e dos fournis. Politique d'enquête : les procédures de filtrage ont été finalisées, système opérationnel (constitution d'une équipe, coordinateur, soutien technique) pour un démarrage début 2015. 3. Sources d'information : New Attest a été développé ; les autres flux sont analysés par la cellule Data ; des formations ont été conçues. 4. Structure interne : le projet est interrompu et la documentation est transmise. 5. Surconsommation : repris dans l'approche intégrée ; technique d'extrapolation mise au point. 6. Contrôle des médecins-conseils : repris dans l'expertise ; enquête sur les médecins- conseils. 7. Collaboration SSS : repris dans l'approche intégrée ; élaboration en concertation avec le SSS.</li> <li>- L'organe de décision (BOD) se réunit régulièrement et il a choisi 13 thèmes qui seront transmis pour analyse plus poussée, avec le suivi des résultats et de l'investissement en temps.</li> <li>- Le canal de communication du flash a été utilisé à plusieurs reprises.</li> <li>- La deuxième partie de l'enquête (l'enquête sur les intérêts) a été menée, les résultats ont été rassemblés et analysés. Le BOD utilise ces informations pour attribuer ses missions.</li> <li>- Le Service RH continue à travailler aux descriptions de fonction et au plan</li> </ul>	

Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
				<p>pour déclarer les postes vacants et les pourvoir.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'architecture des processus est en grande partie prête et les ressources du "business analyst" ont été exploitées pour développer le pre e-dos.</li> <li>- Le projet AMP est lancé, la fiche de projet a été rédigée. Un outil a été choisi en collaboration avec l'ICT et la programmation de l'outil est en cours.</li> </ul> <p><u>Annexe 8:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4e rapport d'avancement du programme SECM 2015.</li> </ul>	
	SECM	31-12-2013	G	<p><i>E2: Préparation des actions et des procédures nécessaires dans le domaine des RH pour permettre une transition en douceur lors du départ des personnes assurant la direction quotidienne du SECM.</i></p> <p><b>RÉALISÉ au 2<sup>e</sup> semestre 2013 (voir rapports précédents)</b></p> <p><u>Annexe:</u> néant</p>	Aucun
<p>Article 24. Fraude sociale : croisement des données (1) DMFA-invalides &amp; (2) DMFA-incapacité de travail primaire</p> <p>(Cf. article 41 du 3<sup>ième</sup> CA)</p>	SCA	<p>31-12-2013 31-12-2014 31-12-2015</p>	G	<p><i>E1: Effectuer un croisement des données DMFA et PI chaque année et examiner les cas pertinents au sein de la mutualité.</i></p> <p><b>État d'avancement au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ième</sup> semestre 2014 : réalisé (pour l'année 2013 – 2014)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le croisement des données et les contrôles y afférents ont été effectués de février à avril 2013 pour les données 2011. Le rapport a été intégré dans le rapport d'activités 2013 « Actions de lutte contre la fraude sociale ». Ce rapport a été présenté à la Commission technique du Service du contrôle administratif le 24 juin 2014.</li> <li>- Le croisement des données et les contrôles y afférents ont été effectués d'octobre à décembre 2013 pour les données 2012. Les résultats ont été intégrés dans le rapport sur le contrôle thématique 2013-2014. Celui-ci a aussi été présenté à la Commission technique du Service du contrôle administratif le 24 juin 2014.</li> </ul> <p><u>Annexe :</u> Aucune</p>	Aucun

Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
	SCA	X + 6 mois, X étant la date à laquelle les données nominatives ITP sont disponibles pour l'année X – 2	<b>G</b>	<p><i>E2: Effectuer un croisement des données DMFA et ITP et examiner les cas pertinents au sein de la mutualité.</i></p> <p><b>État d'avancement au 1<sup>er</sup> semestre 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les données sont en train d'être testées. Dès que leur qualité sera garantie et que les données seront utilisables, on pourra procéder au croisement des données.</li> <li>- En attendant, des préparatifs sont effectués en vue du croisement des données prévu pour le premier trimestre 2015.</li> </ul> <p><b>État d'avancement 2<sup>e</sup> semestre 2014 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les données 2013 ont bien été réceptionnées, testées et jugées de bonne qualité pour utilisation. Le croisement des données a entre-temps été effectué pour les données de l'année 2013. La date de disponibilité des données ITP nominatives (= X de la date limite) est le 17 février 2015. Dès lors, nous pouvons fixer le 17 août 2015 comme date limite pour cette action-engagement.</li> <li>- Les enquêtes sur le terrain débiteront dès début mars (dans le cadre du contrôle thématique 2015-2 ; l'exécution est prévue entre le 1er mars et le 30 juin 2015).</li> </ul> <p><u>Annexe</u> : Aucune</p>	Aucun
Article 25. Contrôle relatif à la délivrance non conforme de certificats d'incapacité de travail dans l'assurance indemnités	SECM SI	30-06-2014	<b>R</b>	<p><i>E1: Établir des directives relatives à la délivrance de certificats d'incapacité de travail par les médecins.</i></p> <p><b>État d'avancement 1<sup>er</sup> semestre 2014 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce projet est une collaboration entre le SECM et le SI. Un groupe de travail « Attestation d'incapacité de travail » a été créé au sein du Conseil médical technique.</li> <li>- Comme mentionné dans de précédents rapports, on s'est d'abord attelé à l'élaboration d'un nouveau formulaire d'attestation d'incapacité de travail. (Formulaire INAMI 1101). Les représentants des médecins ont été consultés à ce sujet.</li> </ul>	Retard dû à des facteurs externes : discussions supplémentaires avec les acteurs concernés, avis attendus.

Projets (+Lien CA précédents)	Service <sup>1</sup>	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour rappel, un premier projet de texte de directives avait déjà été rédigé en juin 2013 (par le SECM). On avait alors utilisé comme référence la lettre adressée fin 2005-début 2006 aux médecins-conseils.</li> <li>- Au cours des derniers mois, le groupe de travail « Attestation d'incapacité de travail » du CMT a poursuivi les travaux de finalisation d'une nouvelle version d'attestation. La première version finalisée a été soumise à la séance plénière du CMT début février 2014.</li> <li>- Les travaux du groupe de travail « Attestation d'incapacité de travail » du CMT se sont poursuivis dans les mois suivants, le groupe de travail s'étant réuni les 12.5.2014 et 2.6.2014.</li> <li>- Entre-temps, un avis supplémentaire a été demandé à l'Ordre national des médecins lors d'une concertation la première semaine de septembre. Quelques remarques y ont été formulées entraînant quelques adaptations du formulaire. La version adaptée sera à nouveau soumise au bureau de l'Ordre en séance plénière vers la fin du mois de septembre. Suivra ensuite l'avis de l'Ordre dans sa totalité.</li> <li>- Par après, il faudra inscrire cette version du formulaire à l'ordre du jour de la Commission supérieure du CMI et, ensuite, faire approuver le nouveau formulaire par le Comité de gestion du Service des indemnités.</li> <li>- Dès l'approbation définitive du nouveau formulaire d'attestation de l'incapacité de travail, le texte des directives pourra également être finalisé. Le dossier complet pourra alors être soumis au Comité du SECM.</li> <li>- La communication et l'explication pour l'ensemble du secteur suivront ultérieurement. Ces derniers mois, un manuel d'utilisation a déjà été élaboré.</li> </ul> <p><b>État d'avancement 2<sup>e</sup> semestre 2014 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fin 2014, le Conseil national de l'Ordre des médecins a approuvé le nouveau certificat.</li> <li>- Entre-temps, une version de certificat a été élaborée pour le secteur des travailleurs salariés et pour celui des travailleurs indépendants.</li> <li>- Les dernières réunions du groupe de travail CTM auront lieu fin février 2015. Le 5 mars 2015, ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la réunion plénière du CTM, puis le 15 mars à l'ordre du jour de la Commission supérieure du CMI. S'ensuivra l'approbation du nouveau formulaire par le</li> </ul>	



Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
				<p>Comité de gestion du Service des indemnités (date prévue : mars 2015). Le formulaire entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élaboration du texte comportant les directives, la communication et les explications pour l'ensemble du secteur suivront dans le courant de l'année 2015. Le volet opérationnel en ce qui concerne l'implémentation sera également préparé cette année (comme e.a. la concertation avec les acteurs, intégration du formulaire dans les softwares,...).</li> </ul> <p><u>Annexe:</u> Aucun</p>	
	SECM	31-12-2015		<i>E2: Mettre un rapport à disposition du Comité du SECM contenant les résultats des analyses relatives aux comportements prescripteurs de médecins en matière d'incapacité de travail.</i>	Aucun
<p>Article 26. Opérationnalisation du nouveau système de responsabilisation des OA par rapport à leurs frais d'administration</p> <p>(Cf. article 44 du 3<sup>ième</sup> CA)</p>	SCA	<p><del>X + 6 mois (X étant la date de publication de l'arrêté royal).</del> 30/06/2015</p>	G	<p><i>Rédiger une proposition globale pour le Comité général de gestion contenant les domaines (ou processus) et les indicateurs qui feront l'objet d'une évaluation au cours de la première année d'évaluation et ce, 6 mois après la publication de l'arrêté royal</i></p> <p><b>État d'avancement au 1<sup>er</sup> semestre 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La structure du projet a été définie et les rôles ont été attribués.</li> <li>- 2 économistes ont été engagés. Ils sont entrés en service en avril 2014.</li> <li>- Un groupe de travail INAMI a été créé. Y siègent les personnes de contact (SPOC) de différents services de l'INAMI : SSS, SCA, SI, SECM, Cellule Data management et Direction finances des Services généraux de support. L'OCM est aussi représenté dans ce groupe de travail afin de coordonner les travaux de l'OCM et de l'INAMI.</li> <li>- Lancement du groupe de travail de l'INAMI le 26 septembre 2014.</li> <li>- Ce groupe de travail préparera des propositions de domaines et d'indicateurs pour une première année d'évaluation (2016).</li> </ul> <p><b>État d'avancement 2<sup>e</sup> semestre 2014 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le groupe de travail de l'INAMI susmentionné a poursuivi ses activités ces derniers mois. Une cellule spécifique « responsabilisation financière » est active au sein du SCA, des SPOC spécifiques ont été désignés par service de même que des experts techniques qui s'occupent des processus générant</li> </ul>	Aucun

Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
				<p>les données collectées pour les domaines et les indicateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet sera discuté au sein de la Commission technique le 17 mars.</li> <li>- Le 29 juin 2015 aura lieu une séance spécifique du Comité général de gestion au cours de laquelle seront discutés les domaines et les indicateurs pour la première année d'évaluation 2016.</li> <li>- L'état d'avancement du projet est présenté au Comité de direction de l'INAMI chaque trimestre. La prochaine séance aura lieu le 5 mars.</li> </ul> <p><u>Annexe:</u> Aucun</p>	
Article 27. Rapport sur les montants indus et les récupérations par les OA dans le cadre de l'assurance indemnités	SI	31-01-2014	<b>G</b>	<p><i>E1: Rédiger un rapport pour le Ministre concernant l'état des lieux du projet.</i></p> <p><b>RÉALISÉ au cours du 2<sup>e</sup> semestre de 2013 (voir rapports précédents).</b></p>	Aucun
	SI	31-12-2014	<b>G</b>	<p><i>E2: Mise en production d'un flux de données entre les OA et l'INAMI.</i></p> <p><b>État d'avancement 1<sup>er</sup> semestre 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Service ICT de l'INAMI a commencé la programmation début février 2014. Il a entre-temps pratiquement terminé l'analyse et la programmation.</li> <li>- Une concertation a été organisée avec les OA. La validation a entre-temps démarré. Les données de test des OA peuvent être traitées et le feed-back peut être envoyé aux OA. Le calendrier convenu a été respecté.</li> <li>- Certains OA ont commencé à tester le flux. Tous les OA se sont engagés à envoyer un fichier test pour la fin septembre 2014, pour tous les dossiers qui n'ont pas encore été clôturés en date du 31.12.2013. Un test sera ensuite réalisé pour les dossiers relatifs à l'année 2014.</li> <li>- Tout fonctionne selon le schéma. Comme prévu dans l'action-engagement 2, le flux sera opérationnel pour fin 2014. À partir de 2015, le flux sera utilisé pour mesurer la performance des OA en ce qui concerne leurs prestations en matière de détection et de suivi des récupérations.</li> </ul> <p><b>État d'avancement 2<sup>e</sup> semestre 2014 : Réalisé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le flux « récup OA » est en production depuis février 2015. Les OA ont transmis les données pour 2013. Le contrôle de qualité est en cours, y</li> </ul>	Point d'attention: Transfer (et qualité) des données par les OA.

Projets (+Lien CA précédents)	Service <sup>1</sup>	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
				<p>compris le feed-back du Service des indemnités aux OA.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au niveau interne (Service des indemnités), tous les tableaux-pivots sur la base desquels les rapports pourront être rédigés ont également été élaborés. Ces tableaux ont été analysés et sont pour ainsi dire finalisés.</li> <li>- Le planning prévoit que les OA transmettront au cours du mois de mars 2015 les fichiers acceptables pour 2013 et 2014.</li> <li>- S'ensuivront l'analyse des données et la rédaction du rapport (normalement pour juin/juillet).</li> </ul> <p><u>Annexe:</u> Aucun</p>	
	SI	X (date effective de mise en production du flux) + 6 mois ; et ensuite annuellement avant le 30 septembre de l'année X sur la base des données de l'année X-1		<i>E3: Mise à disposition d'un rapport contenant les résultats des analyses portant sur les données transmises par les OA.</i>	Aucun
Article 28. 50 ans de l'INAMI.	INAMI / direction gén.	30-06-2013	<b>G</b>	<p><i>E1: Proposition d'un programme définitif des activités fêtant les 50 ans de l'INAMI pour le Comité général de gestion.</i></p> <p><b>Réalisé S1 2013</b></p>	Aucun
Article 29.1. Développer la gestion électronique des ressources humaines (e-HR)	SG (RH)	31-12-2013	<b>G</b>	<p><i>E1: Mise en production de l'Employee self-service avec première réception de la feuille électronique de congés.</i></p> <p><b>Réalisé au cours du second semestre 2013 (voir rapports précédents)</b></p> <p><u>Annexe:</u> néant</p>	Aucun

Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
	SG (RH)	31-12-2014	G	<p><i>E2: "Réalisation des trois premiers modules du MIS (Management Information System) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>un rapport standard contenant les KPI FED-20 (HR-BSC) ;</i></li> <li>• <i>un rapport standardisé de l'évolution des effectifs du personnel ;</i></li> <li>• <i>c. un rapport standardisé de l'évolution du budget du personnel."</i></li> </ul> <p><b>État d'avancement 1<sup>er</sup> semestre 2014 :</b> L'exécution de la 2<sup>e</sup> action-engagement se déroule sans problèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rapport standard FED-20 KPI : pratiquement tous les indicateurs peuvent être appliqués par le Service RH dans le nouveau système (ARNO).</li> <li>- Un rapport standardisé présentant les évolutions des effectifs : la première version du rapport est en préparation et sera finalisée en octobre. Ce rapport constituera une riche source d'informations (divers indicateurs, données relatives aux 5 dernières années, données de benchmark fédérales...).</li> <li>- Un rapport standardisé présentant les évolutions du budget du personnel : un outil a été conçu en Excel et est déjà utilisé par le Service RH. Cet instrument permet un suivi mensuel des dépenses ainsi que des estimations budgétaires et des simulations pour l'année en cours et les deux années suivantes. Ces rapports sont périodiquement présentés et discutés au sein du Comité de direction.</li> </ul> <p><b>État d'avancement 2<sup>e</sup> semestre 2014: RÉALISÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le rapport standard FED-20 KPI : le rapport standard ainsi que le processus ont été finalisés – le rapport standardisé contenant les indicateurs qui peuvent être suivis à partir de la base de données du personnel, est disponible dans ARNO WEB</li> <li>- un rapport standardisé de l'évolution des effectifs du personnel : un rapport de base contenant une cinquantaine d'indicateurs et d'objectifs chiffrés relatifs à la composition et l'évolution des effectifs du personnel a été établi (différents indicateurs concernant les ETP, absences, régimes de travail, pyramide des âges, ancienneté, aspects pécuniaires (primes, prime de direction ...), bilinguisme, turnover...) ; la première version du rapport a été délivrée et sera présentée dans le courant du premier semestre au</li> </ul>	Aucun

Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
				<p>Comité de direction.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- comme mentionné ci-dessus, le rapport standardisé de l'évolution du budget du personnel est utilisé en tant qu'outil de gestion et de décision pour le Comité de direction (suivi mensuel des dépenses ; prévisions et simulations budgétaires pour l'année en cours et les deux années à venir).</li> </ul> <p><u>Annexe</u> : Aucune</p>	
Article 29.2. Anticiper les départs de personnel	SG (RH)	31-12-2013	G	<p><i>E1: Rédiger un rapport pour le Comité de direction contenant une analyse des points les plus critiques (fonctions, compétences...) en matière de taux d'occupation du personnel.</i></p> <p><b>Réalisé au cours du second semestre 2013 (voir rapports précédents)</b></p> <p><u>Annexe</u>: néant</p>	Aucun
	SG (RH)	31-12-2014	G	<p><i>E2: Développer une méthodologie permettant de cartographier les besoins en matière de polyvalence et de réorientation et d'assurer, dans ce contexte, un suivi structurel.</i></p> <p><b>État d'avancement 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestre 2014 : REALISE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour réaliser cet engagement, l'INAMI a opté pour une approche « bottom-up » où ce sont essentiellement les besoins de l'organisation qui déterminent les actions à entreprendre. L'INAMI a préféré cette approche à la mise en place d'un grand projet « top-down » touchant l'ensemble de l'organisation. Les besoins au sein de la GRH et au sein des services ne suffisent actuellement pas à réaliser ce projet. L'INAMI veillera bien entendu à ce que les méthodes et instruments développés puissent être réutilisés dans d'autres situations / au sein d'autres services.</li> <li>- De manière générale : la poursuite de l'information et de la digitalisation des processus fait que certains services sont confrontés à un surplus de profils de support, généralement administratifs. L'INAMI réagit : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. en ne remplaçant pas les agents qui partent à la retraite : le processus de planning du personnel permet de suivre ce point de près.</li> <li>2. en réorientant les agents en surplus vers des fonctions vacantes dans le</li> </ol> </li> </ul>	Aucun

Projets (+Lien CA précédents)	Service <sup>1</sup>	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
				<p>plan du personnel. Sur la base d'un test de compétences et de l'expérience des agents intéressés, on examine, avec eux, les possibilités d'occuper une fonction vacante adéquate au sein de leur propre service ou d'un autre service. Les chefs fonctionnels des fonctions vacantes y sont également associés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actions spécifiques mises en place au sein des services sont généralement liées à des projets de réorganisation. Dans le cadre du projet de réorganisation du SECM (article 23), une enquête relative aux compétences a été lancée auprès des collaborateurs. L'objectif était d'avoir un aperçu de l'ensemble des compétences techniques et génériques présentes. Tous les collaborateurs y ont été associés, et donc également les profils juridiques et administratifs ainsi que les autres profils de support. Cette enquête a permis de définir la structure des domaines d'expertise. Dans une deuxième phase, les collaborateurs seront invités à communiquer leurs centres d'intérêt au niveau des domaines et du contenu des fonctions au sein de la nouvelle structure. Le but de cette enquête est de pouvoir optimiser la réorientation de personnes dans la nouvelle structure et de pouvoir identifier les besoins en formation, transfert de connaissances et recrutement.</li> <li>- Parallèlement, un projet est actuellement en cours au sein du SECM pour transférer un maximum de tâches non médicales, accomplies actuellement par des médecins-inspecteurs et par d'autres services d'inspection, vers des profils de support. Une fonction d' « assistant d'enquêtes » a été créée à cet effet. Le roll-out a entre-temps été réalisé au sein de tous les services provinciaux. L'approche transversale de cette fonction de support avait également pour objectif de faire travailler les collaborateurs de manière plus uniforme et d'accroître également leur polyvalence.</li> <li>- Les réorganisations en cours au sein d'autres services n'en sont pas encore à ce stade-ci mais comporteront également un volet RH. L'INAMI examine actuellement la manière dont les profils de compétences des agents peuvent être gérés de manière informatisée au départ d'une base de données du personnel unique, développée au sein du projet e-RH.</li> </ul> <p><u>Annexe:</u> néant</p>	

Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
	SG (RH)	31-12-2015		<i>E3: Réalisation d'un plan pour le transfert des connaissances, en particulier pour les fonctions à remplacer et axées sur la polyvalence.</i>	Aucun
Article 30.1. Business process management	SG (RH + cel.mo d.)	31-12-2014	R	<p><i>E1: Finaliser la carte macro des processus et donner des explications au Comité de direction.</i></p> <p><b>État d'avancement au 1<sup>er</sup> semestre 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet est en cours d'exécution.</li> <li>- L'analyse du Service du contrôle administratif et du Service des indemnités est terminée. Les listes de processus ont été validées.</li> <li>- L'analyse du Service d'évaluation et de contrôle médicaux et du Fonds des accidents médicaux est terminée. Les listes de processus doivent encore être validées.</li> <li>- L'analyse du Service des soins de santé a commencé.</li> <li>- Une mise au point permanente est prévue sur le BPM via le groupe de travail Quick scan (SPF P&amp;O) et via la Synergie RH Mesure du travail (voir article 56, 4<sup>e</sup> Contrat d'administration).</li> </ul> <p><b>État d'avancement 2<sup>e</sup> semestre 2014 : Regroupement des processus délivré – explications à « dircom » encore « TO DO »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les listes de processus pour tous les services/processus de l'INAMI ont été délivrées, y compris une explication aux organes de staff des différents services.</li> <li>- La rédaction du rapport final est actuellement en cours de préparation. Le regroupement des processus de haut niveau de l'INAMI y sera intégré, y compris les recommandations en matière de regroupement et/ou d'optimisation des processus.</li> <li>- Le rapport final et les recommandations seront présentés et expliqués au Comité de direction au cours du mois de mars 2015.</li> <li>- Ces dernières années, on a veillé à harmoniser en permanence le BPM via le groupe de travail Quick scan (SPF P&amp;O) et via la Synergie RH « Mesure du travail » (voir article 56, 4<sup>e</sup> Contrat d'administration).</li> </ul> <p><u>Annexe 9:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le regroupement des macro-processus de l'INAMI</li> </ul>	Aucun

Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
Article 30.2. Optimalisation de la gestion du contentieux	SG (Jur +sec.gé n.)	31-12-2014 31-12-2015	G	<p><del>E1: Disposer d'un outil central (première partie) pour la gestion informatisée du contentieux (intégration des fichiers de données).</del></p> <p>E1 + E2 (Nouveau) : Disposer d'un outil de gestion informatisée du contentieux, avec rattachement d'un ou de plusieurs services à cet outil. Date limite : 31 décembre 2015.</p> <p><b>État d'avancement au 1<sup>er</sup> semestre 2014 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'analyse bio a été finalisée en juin 2014 et transmise au Service ICT.</li> <li>- L'analyse bio a été formellement validée par le Comité de pilotage fin juillet 2014.</li> <li>- Les actions nécessaires à la réalisation de ce projet ont également été prises au niveau du Service ICT : un projet d'analyse des besoins a été établi et fait actuellement l'objet d'une discussion. L'analyse fonctionnelle est également en cours de préparation, avec le soutien d'une analyste business externe.</li> <li>- Collaboration et concertation permanentes entre le business et le Service ICT.</li> </ul> <p><b>→ Proposition de modification du scope et date limite de l'action-engagement :</b></p> <p>L'analyse et le premier feed-back du Service ICT ont révélé la nécessité d'adapter l'action-engagement. Le scope du projet relatif à l'optimalisation de la gestion du contentieux (projet électronique Eunom) est plus large que prévu. Au lieu d'un outil purement centralisé, les besoins et l'analyse des exigences ont pointé la nécessité de dégager une solution intégrée à la gestion du contentieux.</p> <p>D'une part, les contentieux rencontrés dans la plupart des processus des services périphériques sont peu nombreux. Dès lors, une partie des tâches et actions devrait, de préférence, déjà être réalisée avec cet outil/cette solution. D'autre part, l'objectif est de limiter autant que possible les risques susceptibles de découler de la problématique d'intégration et de migration avec d'autres projets de dossier électronique (IDES, CASCADA ...) ou d'autres programmes existants.</p>	



Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
				<p>→ <b>Proposition de reformulation de l'action-engagement 1 et 2 : Intégration des 2 premiers actions-engagements vers une nouvelle action-engagement:</b> Disposer d'un outil de gestion électronique du contentieux, couplant un ou plusieurs services. Date-limite: 31-12-2015.</p> <p><b>Etat d'avancement 2<sup>e</sup> semestre 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'analyse BIO est terminée. Comme mentionné ci-dessus pour le projet eDos, nous notons que le projet des contentieux sera également relié au cahier des charges (entre autres pour la programmation). Entre-temps, le marché (cf. le cahier des charges) a été attribué et l'analyse fonctionnelle est en cours.</li> <li>- Un groupe de travail interne a été créé en collaboration avec le Service ICT.</li> </ul> <p><u>Annexe:</u> Aucun.</p>	Action-engagement adaptée + date limite (voir rapport semestriel 2014)
	SG (Jur +sec.gén.)	31-12-2015		<p><i>E2: Instrument relatif au flux de travail : rattacher les services périphériques à l'outil central.</i></p> <p>→ Geïntegreerd in AV 1</p>	Action-engagement adaptée + date limite (voir supra + rapport semestriel 2014)
	SG (Jur +sec.gén.)	31-12-2015		<p><i>E3: Élaboration de rapports concernant l'évolution des dossiers de contentieux, notamment l'analyse des causes pour tenter de contenir les litiges.</i></p>	
Article 31.1 Création et développement du Service d'audit interne	SG (SAI)	31-03-2013	G	<p><i>E1 : Présenter un plan d'audit à la Direction générale, au Comité d'audit et au Comité général de gestion.</i></p> <p><b>RÉALISÉ au cours du 1<sup>er</sup> semestre de 2013 (voir rapports précédents).</b></p>	Aucun
	SG (SAI)	31-03-2014 31-03-2015	G	<p><i>E2 : Présenter un rapport à l'intention de la Direction générale, du Comité d'audit et du Comité général de gestion, contenant un aperçu des activités et des résultats de l'audit interne au cours de l'exercice précédent.</i></p> <p><b>État d'avancement 1<sup>er</sup> semestre 2014 : le rapport d'activités 2013 est rédigé mais doit encore être présenté au Comité de direction et au CGG</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rapport d'activités pour l'année 2013 a été rédigé en juin par le SAI et transmis à la direction. Une concertation à ce sujet est prévue dans les</li> </ul>	Retard de quelques mois en raison de la diminution du personnel SAI

Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
				<p>prochaines semaines. Le rapport sera ensuite présenté au Comité de direction puis au Comité général de gestion (vers octobre). Nous enregistrons quelques mois de retard pour cette action-engagement. Ce retard est dû à la compression du fichier RH du SAI.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'audit IT « IT Continuity/DRP-audit » a été réalisé en collaboration avec la Smals et a été intégralement clôturé au cours de la 1<sup>ère</sup> moitié de 2014. Deux rapports ont été fournis : <ul style="list-style-type: none"> <li>o le rapport d'audit sur l'Organisation et le fonctionnement de la gestion de la continuité IT &amp; IT Disaster Recovery Planning ;</li> <li>o le rapport d'avis « Avis gestion de la continuité IT &amp; IT Disaster Recovery Planning ». Il s'agit d'un document distinct et d'une compilation de templates, de best practices, et de plans d'action par étapes, afin d'augmenter méthodiquement la maturité de la gestion de la continuité IT et de l'IT Disaster Recovery Planning. Le document est directement lié aux observations du rapport d'audit afin d'en augmenter l'utilité pratique.</li> </ul> </li> <li>- L'audit suivant a récemment été mis en route au sein du SCA : « Organisation et fonctionnement de 4 processus au sein de la section Données d'accessibilité administrative ». Des informations supplémentaires seront publiées en la matière dans le rapport annuel 2014.</li> <li>- Par ailleurs, l'Enquête fédérale sur l'intégrité a été effectuée pour tous les membres du personnel. Les résultats de cette enquête ont été traités par la KUL &amp; le Bureau d'éthique et de déontologie. Le SAI et le Service RH ont analysé les résultats et ont fait une proposition de communication. Celle-ci sera publiée sur l'Intranet dans les prochaines semaines.</li> <li>- Enfin, la préparation d'un audit de suivi sur Safe-Info a débuté.</li> </ul> <p><b>État d'avancement 2<sup>e</sup> semestre 2014 : RÉALISÉ (partie 1)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rapport d'activités 2013 a été soumis au Comité de direction le 18 septembre 2014 et au Comité général de gestion le 20 octobre 2014.</li> <li>- Audit au SCA : le champ d'action pour le premier rapport partiel a été fixé à la fin du 2<sup>e</sup> semestre 2014, le rapport provisoire a été soumis aux audités en janvier 2015.</li> <li>- L'audit de suivi de Safe-info est combiné avec un « gap-audit » recommandé par les auditeurs de certification externes. Cela comprend la</li> </ul>	

Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
				<p>précédente mission d'audit (2013-01-A) basée sur la norme ISO 27001:2005 et la certification basée sur la norme ISO 27001:2013.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rapport d'activités du Service d'audit interne pour 2014 est en cours de préparation.</li> <li>- L'implémentation de la réglementation relative à la dénonciation d'une atteinte suspectée à l'intégrité au sein d'une autorité administrative fédérale par un membre de son personnel (loi du 15 septembre 2013) a été préparée. L'implémentation proprement dite aura lieu au cours du premier semestre 2015.</li> </ul> <p><u>Annexe 10:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'activités 2013 du Service d'audit interne (Note Com. Gén. 2014/95).</li> </ul>	
	SG (SAI)	31-12-2015		<i>E3 : Présenter un rapport d'évaluation à la Direction générale, au Comité d'audit et au Comité général de gestion sur le fonctionnement du Service d'audit interne à l'INAMI.</i>	
Article 32. Développement d'un modèle de prévision des dépenses en soins de santé, en collaboration avec le Bureau fédéral du plan	SSS - Coopami	/	G	<p><b>État d'avancement au 1<sup>er</sup> semestre 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappel : c'est le Bureau du plan qui dirige le projet. L'INAMI met son expertise à disposition.</li> <li>- Le sous-projet 1 (rédiger un modèle de projection pour les dépenses de l'assurance maladie, plus précisément les secteurs des consultations des généralistes et des spécialistes) a été clôturé en mars 2014.</li> <li>- Le sous-projet 2 (rédiger un modèle de projection pour les dépenses de l'assurance maladie, plus précisément les secteurs des honoraires des généralistes, des spécialistes et ceux en médecine d'urgence) a commencé en avril 2014. Il est prévu qu'il se termine en octobre 2014.</li> <li>- Le sous-projet 3 (rédiger un modèle de projection pour les dépenses de l'assurance maladie, plus précisément le secteur des prestations pharmaceutiques) commencera en octobre 2014. La date de fin de ce projet n'a pas encore été fixée.</li> </ul> <p><b>Etat d'avancement 2<sup>e</sup> semestre 2014 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour rappel, le « project lead » se situe au Bureau du Plan. L'INAMI se charge de l'expertise.</li> </ul>	Aucun

Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le sous-projet 1 (développement d'un modèle de prévision des dépenses en soins de santé - sous-secteur honoraires médecins généralistes, spécialistes et médecine d'urgence) a démarré début avril 2014. Ce projet a été finalisé.</li> <li>- Le sous-projet 2 (développement d'un modèle de prévision des dépenses en soins de santé - sous-secteur gynécologie, biologie clinique, imagerie médicale, surveillance) a démarré début avril 2014. Ce projet a été finalisé en novembre 2014.</li> <li>- Le sous-projet 3 (développement d'un modèle de prévision des dépenses en soins de santé - sous-secteur médicaments et implants) a démarré en octobre 2014. La date de fin de ce projet est prévue pour avril 2015.</li> </ul> <p><u>Annexe:</u> Aucun</p>	
Article 33. Participation au projet de procès-verbal électronique (ePV) du SPF ETCS	SCA	31-12-2013 31-12-2014 31-12-2015	<b>G</b>	<p><i>E1: Une collaboration active de l'INAMI au projet ePV, avec établissement d'un état de la situation annuel concernant cette collaboration.</i></p> <p><b>État d'avancement au 1<sup>er</sup> semestre 2014 : RÉALISÉ (pour l'année 2013)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'application a été mise en production pour les contrôleurs sociaux.</li> <li>- La participation des inspecteurs sociaux au projet est préparée mais pour l'instant, des problèmes techniques empêchent de les inclure (signature des PV via une connexion VPN).</li> <li>- Un rapport de suivi contenant l'état d'avancement pour l'année 2013 a été fourni à temps. Le rapport pour l'année 2014 est en préparation.</li> </ul> <p><b>État d'avancement 2<sup>e</sup> semestre 2014 : RÉALISÉ (pour l'année 2014)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Service Contrôle des organismes assureurs a été intégré dans l'application ePV, en tant que nouveau bureau de l'INAMI.</li> <li>- L'application est prête dans l'environnement d'acceptation et de production de la Smals. L'accès doit encore être donné aux inspecteurs sociaux du Service Contrôle des organismes assureurs.</li> </ul> <p><u>Annexe:</u> Aucun</p>	Aucun
Article 34. Transfert de la	SG	Dans les six	<b>G</b>	<i>E1: Transfert du personnel et des crédits de la section « Cotisations des</i>	Aucun

Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
section « Cotisations des pensionnés » à l'Office national des pensions	(Fin.)	mois qui suivent l'entrée en vigueur des dispositions réglementaires, en collaboration totale avec l'ONP		<p><i>pensionnés » de l'INAMI à l'ONP.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>RÉALISÉ au 2013 (voir rapports précédents)..</b></li> </ul>	
Article 35. Collaboration de l'INAMI à l'exécution de la réforme d'Etat	INAMI / direction gén.	/	<b>G</b>	<p><b>État d'avancement : 1<sup>er</sup> semestre 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour rappel : le transfert des compétences ayant une répercussion sur l'INAMI concerne les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>o la politique relative aux personnes âgées</li> <li>o le secteur de la réadaptation fonctionnelle</li> <li>o les soins de santé mentale</li> <li>o la politique de prévention</li> <li>o l'organisation des soins de première ligne</li> <li>o et l'aide aux personnes handicapées (notamment les voiturettes)</li> </ul> </li> <li>- Une concertation intensive a par ailleurs eu lieu ces derniers mois.</li> <li>- Le protocole de transition a été finalisé et signé par les ministres fédéraux, flamands et germanophones le 18.4.2014. Le protocole a été transmis pour information au Comité de l'assurance (28/4), au Conseil général (5/5) et au Comité général de gestion (5/5). Sa publication au Moniteur belge suivra encore.</li> <li>- Le projet d'AR relatif au transfert du personnel INAMI aux États fédérés a été inscrit à l'ordre du jour du conseil des ministres du 24.4.2014, approuvé, puis transmis au comité B, aux États fédérés et au Comité général de gestion. Le 31.8.2014, l'AR a été signé par le Roi.</li> <li>- Groupes de travail spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>o groupe de direction/CoPil (sous la direction de l'INAMI/du SPF SPSCAE)</li> <li>o Coorfed (INAMI/SPF SPSCAE)</li> <li>o groupe de travail « Experts financiers et budgétaires » (organisé par INAMI)</li> </ul> </li> </ul>	Aucun

Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
				<ul style="list-style-type: none"> <li>○ groupe de travail « Opérations de la trésorerie et gestion globale », INAMI, ONAFTS, ONEM et les États fédérés (organisé par la cellule stratégique Finances). Les négociations au sujet du protocole horizontal (avec les États fédérés) sont encore en cours.</li> <li>○ groupe de travail « Conférence interministérielle – Conventions internationales (organisé par l'INAMI) (réunion le 28.5.2014)</li> <li>○ groupe de travail « Conférence interministérielle – Aides à la mobilité »</li> <li>○ groupe de travail « Organismes assureurs » avec l'INAMI, les OA et le SPF SPSCAE (organisé par l'INAMI) =&gt; ultérieurement élargi aux États fédérés</li> <li>- Un aperçu du calendrier pour les compétences à transférer et de la durée de la période de transition est disponible.</li> <li>- Réunions d'information pour le personnel : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ session d'information pour les syndicats internes à l'INAMI (juillet 2014)</li> <li>○ entretiens individuels avec les agents intéressés par un transfert (août et septembre 2014)</li> <li>○ réunion d'information pour les agents intéressés, avec la Communauté flamande (20.5.2014), la Région wallonne (22.9.2014) et la CCC (18.9.2014)</li> </ul> </li> <li>- Initiatives en matière de transfert de connaissances : questions émanant essentiellement de l'administration flamande et contacts avec l'administration flamande. Pour le moment il n'y a pas de questions de Bruxelles, Communauté Germanophone ou Wallonie.</li> </ul> <p><b>État d'avancement 2<sup>e</sup> semestre 2014 et début 2015 :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Moments de concertation spécifiques poursuivis : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La CIM est à nouveau lancée. Le suivi de la réforme institutionnelle y sera également intégré (niveau politique) - CIM le 27 janvier 2015.</li> <li>- Groupe de direction/CoPil (sous la direction de l'INAMI et du SPF SPSCAE) ; prochain CoPil en mars.</li> <li>- Coorfed (INAMI / SPF SPSCAE).</li> <li>- Groupe de travail Opérations de trésorerie avec l'ONSS, l'ONSSAPL, Famifed, l'INAMI, l'ONEM (organisation par SPF Finances) : le protocole</li> </ul> </li> </ol>	

Projets (+Lien CA précédents)	Service 1	Date-limite	Status RAG <sup>2</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
				<p>horizontal relatif à l'organisation du financement a été publié au MB le 31 décembre 2014. Pour l'avenir, des initiatives seront encore prises par le SdSS (à discuter au CoPil) en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le suivi du budget des matières transférées en phase de transition (monitoring des dépenses)</li> <li>○ La clôture provisoire et définitive des comptes</li> <li>○ Des thèmes financiers spécifiques (exemple : situation financière à partir du 1er janvier 2018)</li> </ul> <p>- Groupe de travail CIM - Conventions internationales (organisation par l'INAMI) : le groupe de travail est à nouveau composé, le SPF SP en ayant pris l'initiative. Dès que tous les collaborateurs qui siègent seront connus, une nouvelle réunion sera organisée ; les nouveaux ministres doivent encore désigner leurs représentants au sein du GTIC.</p> <p>- GTIC - aides à la mobilité : organiser une réunion.</p> <p>2. ICT : le lancement de la réunion MRS a eu lieu. Le site Sharepoint pour l'échange de documentation avec les Régions est en cours de préparation.</p> <p>3. Personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La communication avec les collaborateurs est en cours ainsi que les entretiens individuels avec les agents qui travaillent dans le cadre des compétences transférées mais qui ne sont pas volontaires pour le départ.</li> <li>- L'AR du 31 août 2014 réglant les modalités d'application du transfert de personnel vers les Communautés a été publié au MB le 15 octobre 2014.</li> <li>- Une concertation est organisée avec les États fédérés afin de bien coordonner les compétences escomptées ; il sera tenu compte de la préférence des collaborateurs.</li> </ul>	

## Rapport sur l'état d'avancement 3° CA (2010-2012) – Projets encore en cours.

Projets 3 <sup>ème</sup> CA	Service 3	Date-limite	Status RAG <sup>4</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
Article 13. Impact du vieillissement de la population sur les dépenses de l'assurance soins de santé	SG	31-12-2012	G	<p>E2. Rédaction d'un rapport thématique sur l'impact du vieillissement de la population sur le secteur des « soins aux personnes âgées ».</p> <p><b>État d'avancement au 1<sup>er</sup> semestre 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce projet a accusé du retard à cause du retard dans la procédure de recrutement et donc dans le démarrage du projet (novembre 2010 au lieu de septembre 2009) et de la demande d'affiner certains points relatifs à la première action-engagement (1<sup>re</sup> raison du retard).</li> <li>- L'étude, dont la portée a été considérablement étendue, a commencé fin octobre 2012. Le rapport concerne l'art infirmier, la logopédie et la kinésithérapie, l'accent étant d'abord mis sur l'art infirmier.</li> <li>- Pour rappel : une raison supplémentaire (EXTERNE) de retard est l'ensemble de changements à la modélisation proposés par le Comité d'accompagnement (INAMI, Bureau du plan, ISP, MC) lors de sa réunion en novembre 2013. À la suite de ces changements, le modèle s'est subitement considérablement agrandi, si bien que les analyses prennent beaucoup plus de temps qu'avant. En outre, les projections prennent plus de temps aussi puisqu'il s'agit d'une nouvelle méthode qu'il faut s'approprier.</li> <li>- Les différentes analyses sont entre temps terminées. Au mois d'août, on a travaillé à la rédaction du brouillon du rapport final que les membres du Comité d'accompagnement sont en train de relire. Le rapport final définitif sera rédigé en tenant compte des remarques des membres du comité (qui sont attendues pour le 22 septembre au plus tard). Ce rapport final devrait être prêt début octobre.</li> </ul> <p><b>État d'avancement 2<sup>e</sup> semestre 2014 : Réalisé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rapport définitif intitulé « Impact du vieillissement sur les dépenses de</li> </ul>	<p>Cf. rapports précédents : démarrage tardif pendant la période du 3<sup>e</sup> Contrat d'administration à cause du retard dans la procédure de recrutement.</p> <p>Causes du retard : modification du modèle sur proposition du Comité d'accompagnement</p>

<sup>3</sup> **SG** = Services généraux de support; **SI** = Service Indemnités; **SdSS** = Service des Soins de Santé; **SECM** = Service d'Evaluation et de Contrôle Médicaux, **SCA** = Service du contrôle administratif & **FAM** = Fonds des accidents médicaux.

<sup>4</sup> **R** (rouge)= l'action-engagement n'a pas encore été réalisée, **O** (orange) **INT**= réalisation dans les temps mise en péril par des facteurs internes, **O** (orange) **EXT**= réalisation dans les temps mise en péril par des facteurs externes, **V** (vert)= action-engagement sans retard ou réalisée.



Projets 3 <sup>ème</sup> CA	Service 3	Date-limite	Status RAG <sup>4</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
				<p>l'assurance soins de santé dans le secteur des soins à domicile (pour les prestations de soins infirmiers) » a été délivré début octobre 2014. Ce rapport est joint en annexe.</p> <p><u>Annexe 11:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport « Impact du vieillissement sur les dépenses de l'assurance soins de santé dans le secteur des soins de santé à domicile – Prestations de soins infirmiers »</li> </ul>	
Article 27. Module des dispensateurs de santé via le site web de l'INAMI	SSS	Date limite: X + 12 mois (le X correspond à la date d'approbation du texte de loi, compte tenu du calendrier des accords bisannuels)	R	<p><i>V Nouveau. L'application en ligne est disponible pour les médecins et les dentistes qui souhaitent adhérer aux accords par voie électronique.</i></p> <p><b>État d'avancement au 1<sup>er</sup> semestre 2014 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour rappel, le cadre réglementaire a été approuvé le 27.11.2013 à la Chambre (= X) et publié au Moniteur belge le 31.12.2013 (loi du 15.12.2013 portant des dispositions diverses concernant la simplification administrative, articles 24, 25 &amp; 26). Le principe d'adhésion en ligne est applicable à partir du 1.1.2017. Toutefois, les Commissions nationales médico-mutualistes peuvent déjà opter avant cette date pour un système électronique ou mixte. La date limite pour cet action-engagement est fixée au 27.11.2014.</li> <li>- Le développement de l'application en ligne dépend des dates fixées pour les accords bisannuels. Les accords médico-mutualistes actuels concernent la période 2013-2014.</li> <li>- Entre-temps, la Dentomut et la Médicomut ont accepté de lancer, d'ici à 2015, un système mixte (en ligne et sur papier).</li> <li>- La préparation interne du projet (+ le développement de l'application ICT) est en pleine phase de développement. La documentation des analyses fonctionnelles et techniques fait actuellement l'objet d'une dernière mise au point.</li> <li>- L'adhésion en ligne aux accords s'effectuera par le biais de MyInami. MyInami utilise le module d'authentification e-Health: l'identification et l'authentification du dispensateur de soins se font par un module standard de la plateforme e-Health.</li> </ul>	Action-engagement adaptée (cf. rapport semestriel 2013)

Projets 3 <sup>ème</sup> CA	Service 3	Date-limite	Status RAG <sup>4</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
				<p><b>État d'avancement 2<sup>e</sup> semestre 2014 : en retard</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La préparation interne du projet (+ le développement de l'application ICT) a un peu de retard. Le lancement de la phase de programmation, initialement prévue pour le 2<sup>e</sup> semestre 2014, est reporté à 2015.</li> <li>- L'application en ligne pour l'adhésion aux accords sera mise à disposition en 2 phases, début 2016 pour ce qui concerne les médecins (car l'actuel accord médico-mutualiste court jusqu'au 31 décembre 2015), et début 2017 pour les dentistes (car l'actuel accord médico-mutualiste court jusqu'au 31 décembre 2016).</li> </ul> <p><u>Annexe</u> : Aucune</p>	
Article 32. Renouvellement en matière de soins aux personnes âgées	DGV	30-06-2012	R	<p><i>E3. Rédaction d'un rapport intermédiaire pour le Comité de l'assurance sur le déroulement des projets sélectionnés du deuxième appel</i></p> <p><b>État d'avancement 1<sup>er</sup> semestre 2014 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comme signalé dans les précédents rapports, le lancement des projets du 2<sup>e</sup> appel est reporté en raison d'un retard dans le lancement des projets du 1<sup>er</sup> appel et en raison du gouvernement en affaires courantes.</li> <li>- Le 19 mai 2014, le Comité de l'assurance a approuvé les notes (CSS 2014-161 et 161-2<sup>e</sup> add. en annexe au rapport semestriel) relatives à la procédure de sélection de dossiers issus du projet du deuxième appel.</li> <li>- Le Comité de l'assurance a approuvé en juillet la sélection formelle de quelques candidatures supplémentaires (note CSS 2014-277 du 16 juillet).</li> <li>- Le Comité de l'assurance a formalisé et approuvé en août le modèle d'accord de collaboration (voir note CSS 2014-284 en annexe au rapport semestriel).</li> <li>- Ces projets entament leurs activités au 1<sup>er</sup> septembre 2014. Une session d'information a été prévue le 2 juillet.</li> <li>- Le premier rapport intermédiaire sur l'état d'avancement des projets sélectionnés est prévu début 2016 (action-engagement 3). Ce n'est qu'un an après le lancement des projets qu'un premier rapport intermédiaire pourra être rédigé sur l'état d'avancement des projets relatifs aux nouvelles initiatives de soins.</li> <li>- En ce qui concerne l'évaluation scientifique du deuxième appel (résultats et</li> </ul>	Cf. Rapport annuel 2012 – Retard dû au lancement tardif du 1 <sup>er</sup> appel, puis aux « affaires courantes ».

Projets 3 <sup>ème</sup> CA	Service 3	Date-limite	Status RAG <sup>4</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
				<p>effets des nouvelles initiatives de soins), un protocole d'évaluation a été préparé en concertation avec le Service et les membres du consortium en place. Ce protocole est comparable à celui du premier appel mais intègre de nouveaux éléments. Entre-temps, des accords ont été conclus avec le consortium. Dans ce contexte, nous faisons référence à la note CSS 2014/171 jointe en annexe au rapport semestriel.</p> <p><b>État d'avancement 2<sup>e</sup> semestre 2014 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comme mentionné ci-dessus, les projets sélectionnés dans le cadre du 2<sup>e</sup> appel ont démarré le 1<sup>er</sup> septembre 2014.</li> <li>- On procédera à une évaluation scientifique (en termes de résultats, d'impacts et de timing pour la mise en œuvre des projets en matière de renouvellement des soins) du second appel d'ici à 2017 (voir également les notes transmises dans le cadre du rapport semestriel).</li> <li>- L'action-engagement restante prévoit l'élaboration d'un rapport intermédiaire. Il a été constaté, à la suite de l'expérience acquise lors de l'élaboration du rapport intermédiaire dans le cadre du 1<sup>er</sup> appel, qu'un rapport intermédiaire purement administratif offre une valeur ajoutée plutôt faible et donc moins fondamentale. La question de la valeur ajoutée se pose surtout en cas de combinaison d'éléments d'ordre scientifique et administratif. Le rapport d'évaluation scientifique final offrira cette possibilité (en annexe la note concernant l'évaluation scientifique comme présenté au Comité d'assurance le 23/02/2015). Ainsi, il est proposé de redéfinir, d'ici mi-2017, notamment par l'élaboration d'une évaluation scientifique, l'action-engagement comme suit =&gt; <b>V3 (New). Rédiger un rapport scientifique pour le Comité de l'assurance concernant l'évolution des projets sélectionnés dans le cadre du deuxième appel. Date limite : 30/09/2017.</b></li> </ul> <p><u>Bijlage 12:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Note CSS/2015/049. Evaluation scientifique des formes alternatives de soins à des personnes âgées fragiles: adaptation du protocole d'évaluation et avenant aux conventions.</li> </ul>	Proposition de redéfinition de l'action-engagement 3
Artikel 51. Duurzame	AOD	31-12-2012	G	E1. Certification EMAS d'un bâtiment de l'INAMI.	Adaptation de la

Projets 3 <sup>ème</sup> CA	Service 3	Date-limite	Status RAG <sup>4</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
ontwikkeling		31-12-2016		<p><b>État d'avancement 1<sup>er</sup> semestre 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En vue de la certification EMAS pour les bâtiments T211/C67, des objectifs environnementaux ainsi qu'un programme d'action ont été fixés. Pour chaque objectif, des indicateurs de performance ont été développés et ils seront mesurés régulièrement. Par exemple, le système de refroidissement des locaux du 8<sup>ème</sup> étage du bâtiment T211 a été changé. Cela a eu une répercussion positive sur la consommation en énergie. L'introduction du télétravail ainsi que la suppression des imprimantes individuelles ont également eu un impact positif sur la réduction de la consommation d'électricité à l'INAMI.</li> <li>- La majorité des procédures pour la certification à l'ISO 14001 ont été finalisées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédure : Rédaction et diffusion des procédures et des instructions</li> <li>• Procédure : Analyse environnementale des bâtiments</li> <li>• Procédure : Analyse environnementale des missions</li> <li>• Procédure : Gestion des anomalies et mesures correctrices</li> <li>• Procédure : Gestion des actions préventives</li> <li>• Procédure : Evaluation de la Direction</li> <li>• Procédure : Communication interne</li> <li>• Procédure : Gestion de exigences légales et autres</li> <li>• Procédure : Gestion des registres</li> <li>• Procédure : Achat de produits dangereux</li> <li>• Procédure : Gestion des déchets</li> <li>• Procédure : Communication avec les fournisseurs et les sous-traitants</li> <li>• Procédure : Achats durables</li> <li>• Procédure : Gestion des audits internes</li> </ul> </li> </ul> <p>Certaines d'entre-elles sont déjà mises en pratique, les autres le seront dès le mois d'octobre. La communication de ces procédures est réalisée via différents canaux (réunions, intranet, valves...). Un audit interne par la firme COMASE suivra.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'audit externe pour la certification à l'ISO14001 est prévu vers le début de</li> </ul>	date limite de cet engagement (cfr. rapport semestriel 2013)

Projets 3 <sup>ème</sup> CA	Service 3	Date-limite	Status RAG <sup>4</sup>	Action-engagement & états des lieux	Points d'attention, problèmes & mesures correctrices
				<p>l'année 2015.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour pallier aux 50 cas de non-conformité (pour la certification EMAS), un plan d'action avec des deadlines a été rédigé. Pour l'instant, 12 cas de non-conformité ont déjà été résolus.</li> </ul> <p>Dix autres cas de non-conformité sont en cours de résolution.</p> <p><b>État d'avancement 2<sup>ème</sup> semestre 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le cadre de la certification à l'ISO 14001, toutes les procédures et instructions seront d'application dès la fin février 2015. La communication de celles-ci est en cours de préparation par le coordinateur EMAS et la cellule communication. Une communication globale est prévue pour début Mars. Des réunions d'information avec les services concernés sont déjà en cours. Un audit interne aura lieu au mois de Juin ou juillet à l'aide de la firme COMASE.</li> <li>- L'audit pour la certification à l'ISO 14001 aura lieu en Novembre /décembre 2015, nous laissant ainsi le temps de prendre des actions correctrices à la suite de l'audit interne.</li> <li>- La résolution des cas de non-conformité en vue de l'obtention EMAS est en bonne voie : 33 cas de non-conformité ont déjà été levés.</li> </ul> <p>Mais il reste des modifications et corrections qui ne pourront être faites qu'en 2015, 2016 ou 2017 au niveau de l'infrastructure, en fonction des budgets et des ressources humaines, ce qui permettra alors seulement une certification EMAS. Ceci explique le choix d'une certification intermédiaire via l'ISO 14001.</p> <p><u>Annexe:</u> Aucune</p>	

### Suivi des missions continues qui découlent des Contrats d'administration précédents

Domain d'activité	ACTIONS - engagements	Date limite	Réalisée le
Rapport financier à la Commission de remboursement des médicaments (rapport MORSE)	Rédaction d'un rapport MORSE à l'intention de la CRM avec un suivi des dépenses réelles versus dépenses escomptées pour les médicaments remboursés et l'impact des mesures financières	Semestriel	OK – données 2012
Rapport des données régionales standardisées concernant les dépenses soins de santé	Rédaction d'un rapport annuel longitudinal (sur plusieurs années et avec des analyses thématiques partielles)  Rédaction d'un rapport détaillé tous les 5 ans	Annuel (statistiques de base)  Tous les 5 ans (données détaillées pour 1 année spécifique)	OK - rapport annuel longitudinal 2007 – 2011 actualisé
Projets d'évaluation en vue de diminuer la surconsommation et l'abus des prestations de santé	Exécution annuelle d'au moins 2 projets d'évaluation et 1 mesure d'impact	Pour la fin de chaque année civile	OK 2014
Contrôles en matière de délivrance effective des médicaments sur la base des données du « code à barres unique »	Rédaction d'un rapport annuel sur les activités et les résultats de l'analyse et du croisement des fichiers des offices de tarification et des firmes pharmaceutiques ainsi que sur les contrôles qui en découlent	Pour la fin du premier trimestre de chaque année civile	OK 2014 – données profils par pharmacien
Contrôles des activités des médecins-conseils en matière d'incapacité de travail primaire (sur la base de cartographies)	Rédaction d'un rapport annuel par OA, avec une cartographie des activités des médecins-conseils au niveau de la mutualité et de l'OA	Pour la fin de chaque année civile	OK – tableaux par OA + discussions
Informations aux dispensateurs de soins et communication externe émanant du SECM (Infobox)	Actualisation annuelle de quelques infobox existants	Pour la fin de chaque année civile	OK – actualisation en continu
Rapport annuel stratégie ICE (information, contrôle, évaluation) du SECM	Rédaction d'un rapport sur les activités et les résultats obtenus au cours de l'année civile précédente dans le cadre de la stratégie ICE du SECM	Pour la fin du premier trimestre de chaque année civile	OK mai 2013
Contrôles thématiques auprès des OA (audit et avis)	Exécution d'au moins deux contrôles thématiques par an et rédaction d'un rapport final : un contrôle en matière de soins de santé et un contrôle en matière d'indemnités	Pour la fin de chaque année civile	OK 2014

Rapport en matière de fraude sociale	Rédaction d'un rapport relatif aux activités et aux résultats obtenus pendant l'année civile précédente en matière de lutte contre la fraude sociale. Un chapitre concernant la fraude au domicile sera ajouté à partir de 2013	Pour la fin du troisième trimestre de chaque année civile	OK
Développement durable: mise en place d'EMAS	Rédaction d'un rapport relatif aux activités et résultats obtenus pendant l'année civile précédente en matière de gestion du développement durable et de la responsabilité sociétale, notamment concernant la mise en place d'EMAS au sein des bâtiments C67 et T211 de l'INAMI	Pour la fin du premier trimestre de chaque année civile. L'enregistrement EMAS des bâtiments C67 et T211 est prévu pour fin 2014 ; un reporting régulier sur l'avancée du projet sera aussi réalisé annuellement	OK 2013

## CONCLUSIONS année 2014

Ce rapport est le 2<sup>e</sup> rapport annuel du 4<sup>e</sup> Contrat d'administration de l'INAMI. Il contient un aperçu de l'état d'avancement des différents projets et des actions-engagements connexes pour l'année 2014. Comme vous avez pu le constater à la lecture de ce rapport, la réalisation des projets et des actions-engagements de l'année 2014 se déroule positivement.

Ainsi, au cours de l'année 2014:

- le programme d'étude/de recherche 2014 sur l'incapacité de travail a été présenté au Comité de gestion du Service des indemnités ;
- la méthodologie relative au baromètre de l'incapacité de travail a été présentée au Comité de gestion du Service des indemnités ;
- les rapports annuels ont été rédigés (et présentés au Comité de gestion du Service des indemnités) au sujet du traitement des données concernant l'incapacité de travail et portant sur les thèmes suivants : l'invalidité, l'incapacité de travail primaire, la reprise du travail à temps partiel autorisée et la réadaptation professionnelle ;
- le flux de données a été mis en place pour le flux proactif des bénéficiaires potentiels de l'intervention majorée, et ce, en collaboration avec le SPF Finances ;
- diverses notes concernant les postes de garde de médecine générale ont été rédigées ;
- la procédure de remboursement des implants et des dispositifs médicaux invasifs remboursables a été lancée le 1<sup>er</sup> juillet ;
- le tableau de bord pour le suivi du traitement des dossiers (et des délais de traitement) relatifs à cette procédure de remboursement a été élaboré ;
- la note concernant les propositions sur l'approche à venir pour les trajets de soins a été rédigée et présentée à la Médicomut ;
- le rapport annuel 2013 du FAM a été finalisé ;
- 2 rapports intermédiaires concernant la réorganisation du SECM ont été rédigés ;
- un croisement des données DMFA-PI a été effectué ;
- le flux de données reprenant les montants indus et les récupérations par l'O.A. dans le cadre de l'assurance indemnités a été mis en production (récup O.A.) ;
- les événements relatifs à la commémoration du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'INAMI ont été clôturés ;
- les 3 premiers modules du système d'information de gestion des ressources humaines (HRIMS) ont été réceptionnés, à savoir un rapport standardisé reprenant les FED-20 KPI (HR-BSC), un rapport standardisé reprenant l'évolution de l'effectif du personnel et un rapport standardisé de l'évolution du budget du personnel ;
- une étude de l'analyse des mouvements de personnel a été effectuée et discutée au niveau du Comité de direction ;
- le rapport d'activités 2013 du Service d'audit interne a été rendu ;
- la carte macro des processus de l'INAMI a été conçue ;
- le modèle de prévision des dépenses en soins de santé a été développé en collaboration avec le Bureau du Plan ;



- une collaboration active au projet e-PV a eu lieu afin que les inspecteurs sociaux l'utilisent et soient préparés à la transition ;
- on a énormément investi dans la préparation du transfert des compétences dans le cadre de la réforme institutionnelle.

Nous attirons l'attention sur certains projets où l'impact de facteurs externes est considérable. Par exemple : le transfert et la qualité des données des OA concernant le paiement de montants indus et les récupérations dans le cadre de l'assurance indemnités ; la collaboration avec les OA dans le cadre de la gestion des dossiers d'invalidité.

Le prochain rapport (rapport semestriel 2015) sera rendu dans le courant du mois de septembre 2015 et reprendra l'état d'avancement des projets pour les 6 premiers mois de 2015.

---

Éditeur responsable : J. De Cock, avenue de Tervueren 211, 1150 Bruxelles

Réalisation : Cellule de modernisation

Photos : Verypics